Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE





Eau du Morbihan

service public d'eau potable

Rapport d'activités

2025



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

L'Edito du Président



2026 ouvre une nouvelle mandature. Suite aux renouvellements municipaux, les délégués du Comité Syndical m'ont renouvelé leur confiance et je les en remercie. Entouré de 13 vice-présidents représentant chacun un territoire d'EPCI, avec l'ensemble des membres de l'Assemblée, des élus du territoire et des partenaires, je m'engage à porter les enjeux et à travailler collectivement à relever les nombreux défis des années à venir.

La problématique de quantité est la plus visible : entre périodes d'excès provoquant des inondations, et des épisodes de sécheresse et de fortes températures, l'effet du changement climatique est bien là. Il interroge non seulement la conduite du service public d'eau potable mais également nos comportements et les projets de développement. La quantité devient le facteur limitant : il nous faut partager la ressource disponible entre les territoires, mais aussi entre les usages pour l'eau potable, l'industrie, l'agriculture, le tourisme ... et préserver les équilibres.

La qualité est aussi au cœur de l'actualité : de plus en plus de molécules dites émergentes sont recherchées et reflètent l'impact de l'activité humaine sur nos ressources. Le développement d'actions préventives est indispensable pour préserver notre capacité à fournir de l'eau de qualité aux morbihannais, et réduire le plus possible le recours aux traitements de l'eau sophistiqués et couteux.

Le prélèvement, la production, le transport, le stockage, la distribution ... toutes ces missions reposent sur un important patrimoine qu'il est indispensable d'entretenir, renouveler, moderniser et adapter, pour répondre aux enjeux de qualité, de quantité et de continuité de service.

Le prix de l'eau est la condition et la conséquence des actions nécessaires sur les questions de qualité, de quantité, et de gestion patrimoniale. C'est un enjeu en soi : il doit permettre de générer les recettes indispensables non seulement à l'équilibre budgétaire, mais aussi de réaliser les travaux et projets indispensables à la continuité et la qualité du service.

Beaucoup reste à faire, et des actions mutualisées et partenariales sont indispensables. Face aux enjeux, la solidarité entre les territoires qui constitue le fondement stratégique de Eau du Morbihan, doit être renforcée, pour permettre un développement raisonné, la préservation des milieux aquatiques et la fourniture d'une eau de qualité en quantité suffisante partout, à tout moment et au juste prix.

Bien qu'intervenant sur un périmètre plus restreint, Eau du Morbihan doit aussi prendre en compte les enjeux de l'assainissement collectif, qui recoupent également les questions patrimoniales, de qualité et d'impact des rejets sur les milieux récepteurs, de capacité de développement. Portés par une stratégie tarifaire adaptée, ces politiques sont conduites en lien étroit avec les collectivités et les partenaires.

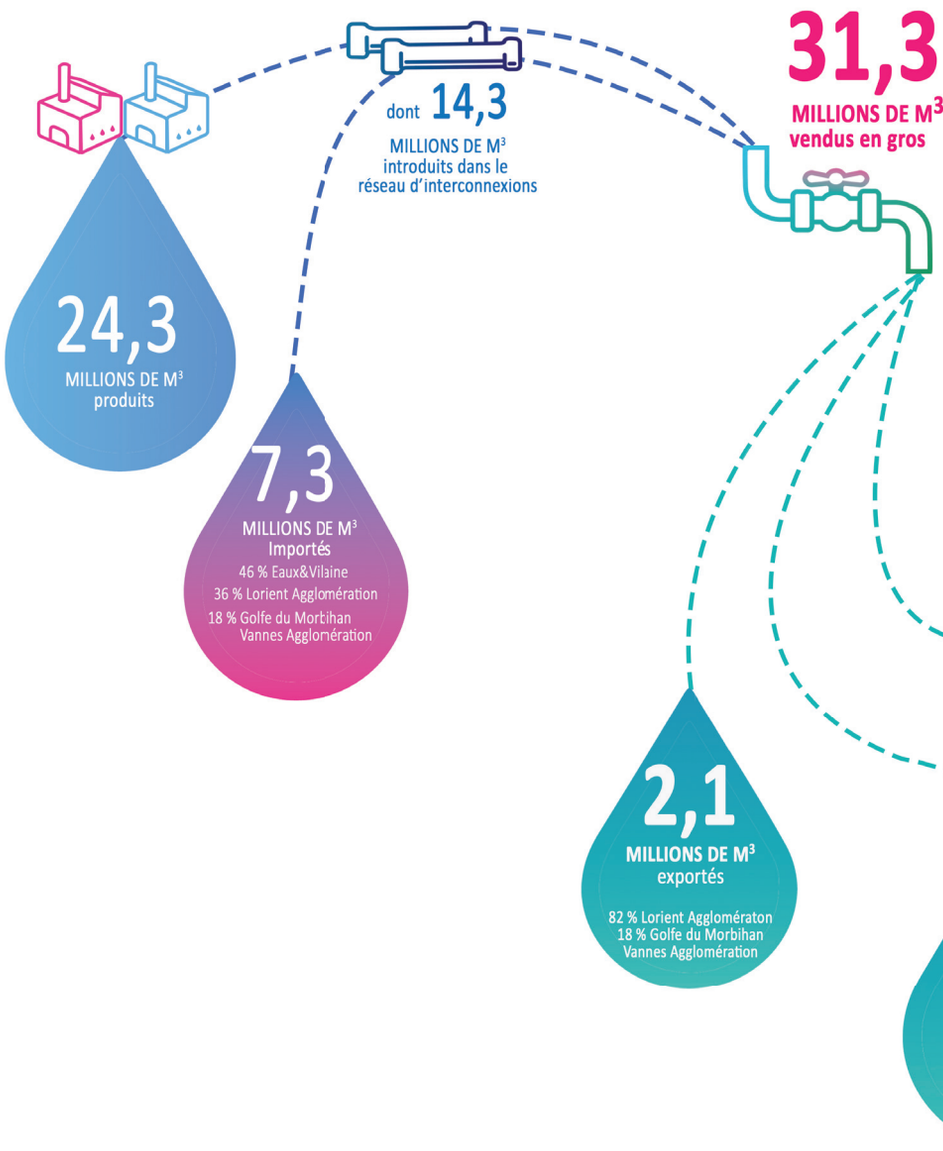
L'intervention de Eau du Morbihan s'inscrit dans ces dynamiques, et j'ai le plaisir de vous communiquer ce rapport qui reprend de façon synthétique l'activité 2025.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

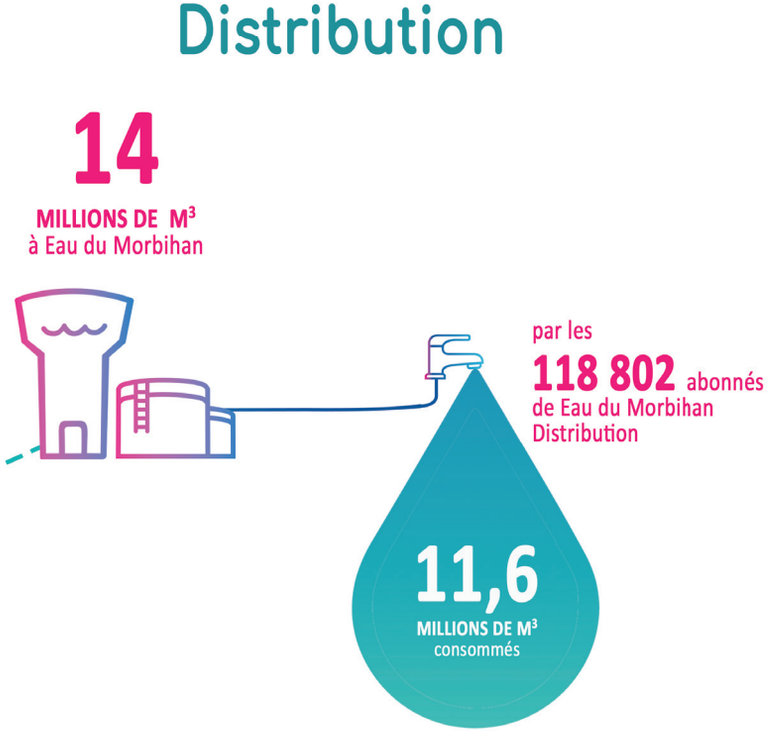
Le Président,
Dominique RIGUIDEL.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Production et Transport



Distribution



Référence RPQS 2025- chiffres arrondis

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Sommaire

- La collectivité P5
- Temps forts 2025 ..... P9
- Zoom sur le PGSSE P11
- Compétence Production P12
- Compétence Transport P20
- Compétence Distribution P24
- Qualité de l'eau produite et distribuée P27
- Exploitation du service public d'eau potable P28
- Gestion quantitative et sobriété P32
- Indicateurs financiers et marchés publics P34
- Compétence Assainissement collectif P39
- Moyens humains P42
- Transparence et information P43

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Eau du Morbihan est un syndicat mixte fermé, dont la dernière modification statutaire a été actée par arrêté préfectoral du 18 janvier 2023, portant sur la mise à jour de ses membres.

Périmètre

Pour un périmètre couvrant 199 communes, Eau du Morbihan compte parmi ses membres :

- 9 Communautés de Communes,
- 2 Communautés d'Agglomération pour partie,
- 2 Syndicats,
- 10 Communes.

Cette composition résulte des prises de compétence Eau des EPCI à fiscalité propre, et des évolutions de périmètres de ses membres.

Compétences

Ainsi, Eau du Morbihan exerce les compétences Production et Transport d'eau potable à titre obligatoire sur 199 communes et la compétence à la carte Distribution pour 107 d'entre elles.

La compétence Assainissement Collectif est exercée :

- sur le périmètre de Belle-Ile-en-Mer depuis le 1er janvier 2023, par transfert de la compétence de la Communauté de Communes.

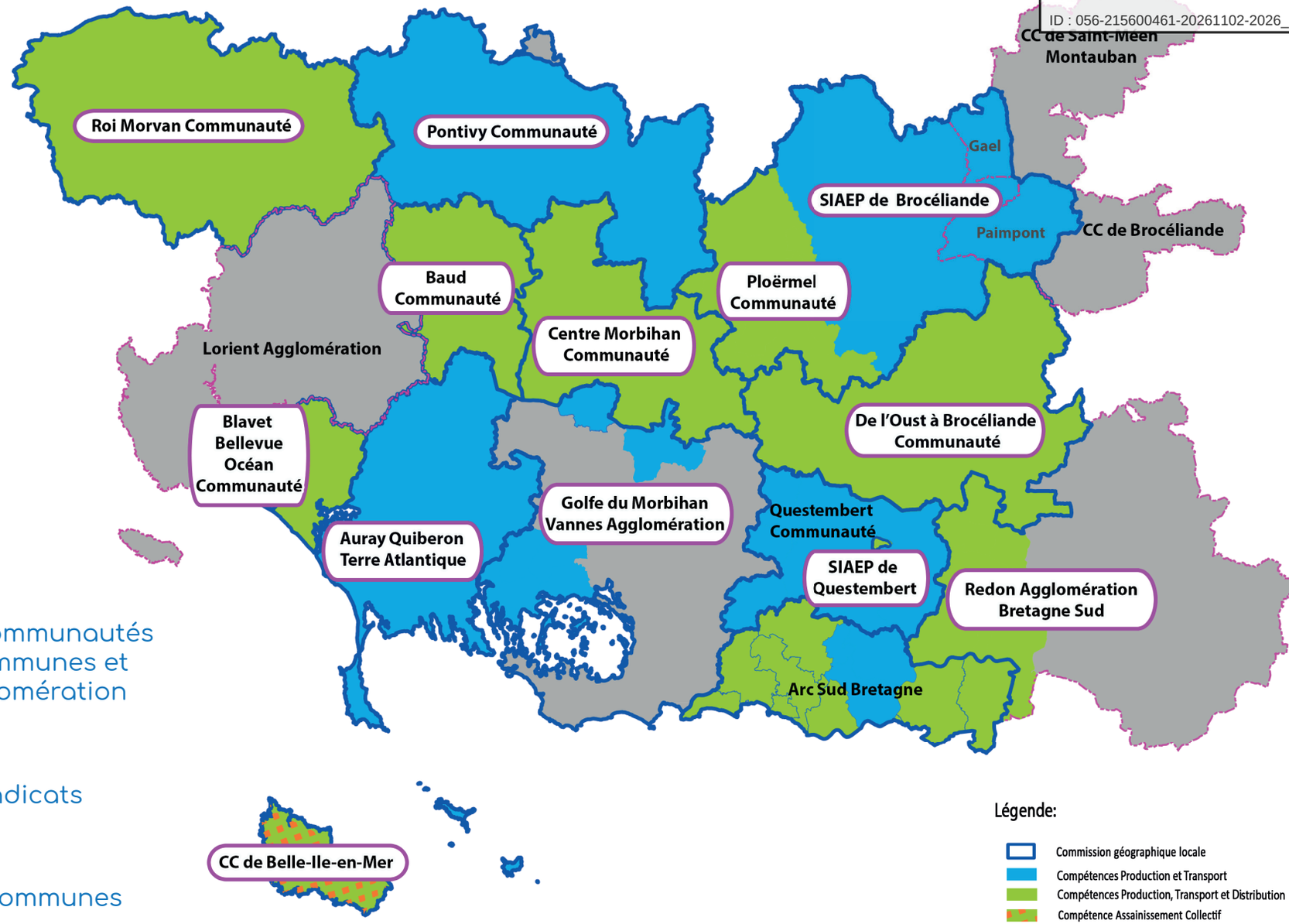
- sur 5 communes d'Arc Sud Bretagne (Ambon, Billiers, La Roche-Bernard, Nivillac, Saint-Dolay) depuis le 1er janvier 2026, sur décision de chacun des conseils municipaux.

Renouvellement de l'assemblée

Suite aux élections municipales de mars 2026, chaque membre a procédé aux désignations de ses représentants tels que prévu aux statuts de Eau du Morbihan, pour composer l'assemblée délibérante comptant dorénavant 64 membres. L'installation du Comité Syndical a eu lieu le 4 juin 2026.

Les données du présent rapport relèvent de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE



11 communautés de communes et d'agglomération

2 syndicats

10 communes

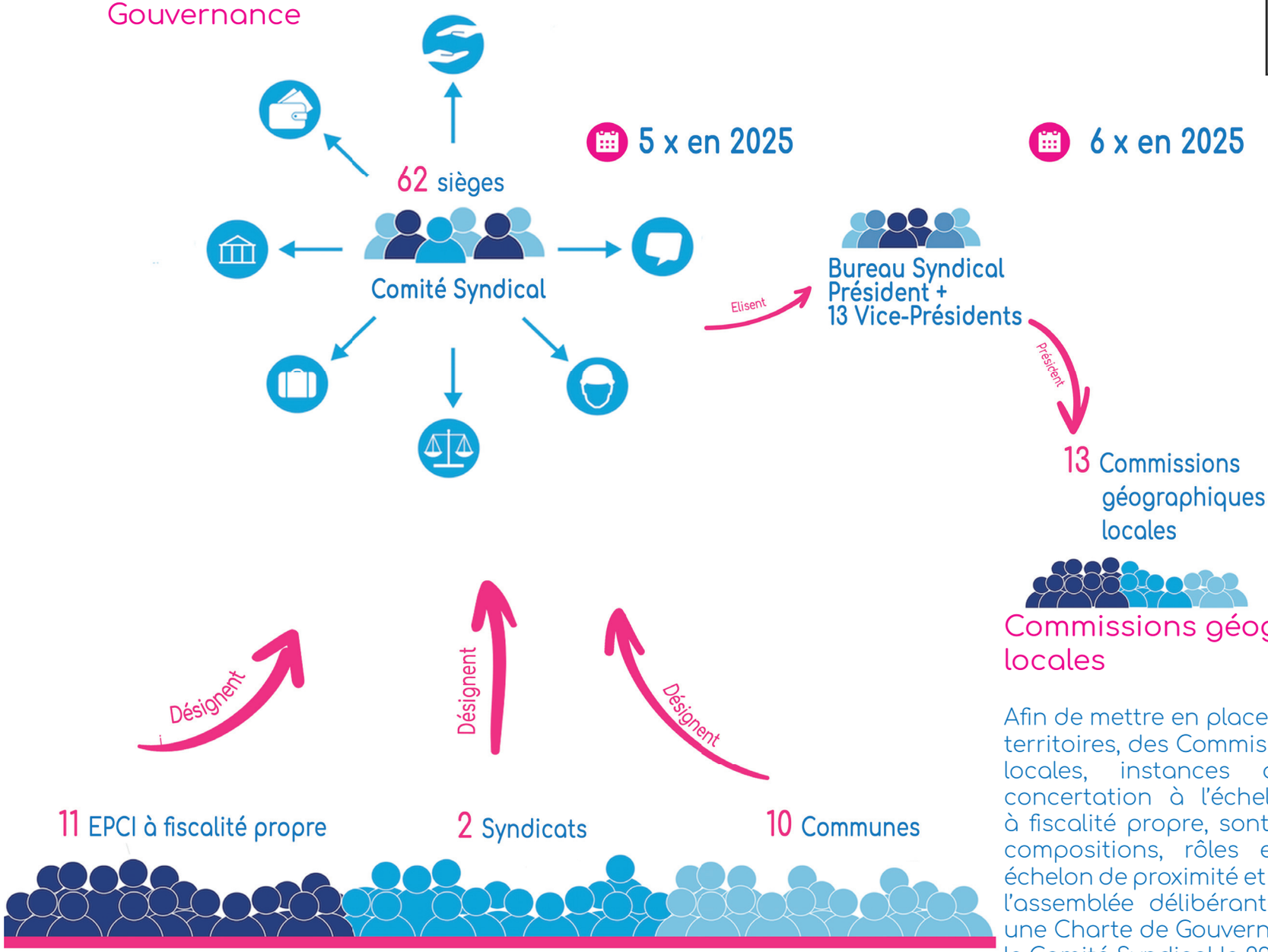
Légende:

- Commission géographique locale
- Compétences Production et Transport
- Compétences Production, Transport et Distribution
- Compétence Assainissement Collectif
- Commune adhérente
- Collectivité membre
- Hors périmètre

situation au 01/01/2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Gouvernance



Commissions géographiques locales

Afin de mettre en place un dialogue avec les territoires, des Commissions géographiques locales, instances d'échanges et de concertation à l'échelle de chaque EPCI à fiscalité propre, sont mises en place. Les compositions, rôles et missions de cet échelon de proximité et les articulations avec l'assemblée délibérante sont définis dans une Charte de Gouvernance, approuvée par le Comité Syndical le 29 janvier 2021.

En 2025, 31 réunions locales ont été organisées sur les territoires afin d'échanger sur l'actualité de Eau du Morbihan, les projets locaux, les travaux, la situation de la ressource ...

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

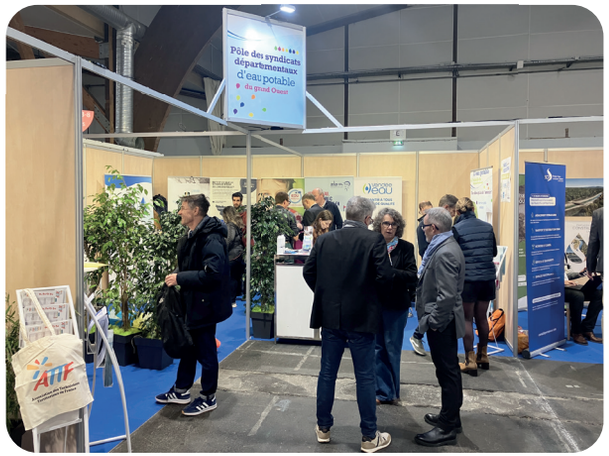
Bureau Syndical - situation septembre 2026



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Janvier

Participation au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau :
Stand partagé avec le Pôle Ouest des syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest.



Février

Res'Agri et Roi Morvan Communauté :
Intervention à la conférence " Eau, sol et agriculture, comprendre et gérer la ressource pour demain".





crédits photos : Rés'Agri

Mars

Rencontre Technic'Eau dédiée au Plan de gestion et de sécurité des eaux.



Juin

Intervention à l'atelier collectif Ecod'O Pro sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

ECODO PRO

Programme d'actions pour économiser l'eau dans les entreprises

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Novembre

Visite de l'unité de production d'eau potable Ar C'hastell à Sainte-Anne d'Auray par Monsieur Galy, Préfet du Morbihan.







crédits photos : préfecture du Morbihan

Décembre

Inauguration du poste de relèvement d'assainissement du Potager à Le Palais.









Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Zoom sur le PGSSE

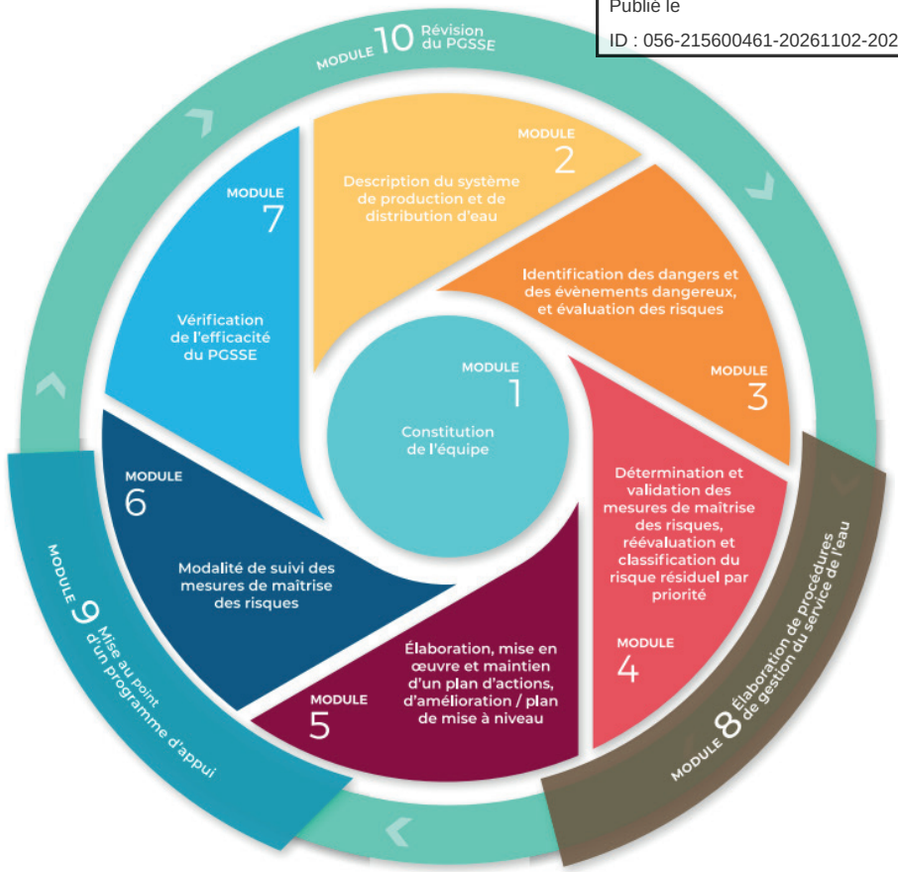
Basés sur le principe d'une démarche qualité et d'amélioration continue, les Plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) constituent un des principaux axes d'évolution de la directive européenne (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée en droit français début 2023. Il s'agit d'une stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation, qui vise à analyser les risques pouvant peser sur le système d'alimentation en eau potable et à identifier les actions permettant de les maîtriser, de manière à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau distribuée.

La réglementation prévoit une mise en œuvre des PGSSE pour juillet 2027 sur le volet Ressource, et pour janvier 2029 sur les volets Production et Distribution.

Sous le pilotage des élus, Eau du Morbihan a engagé cette démarche dès 2019, conduisant à l'élaboration d'un premier plan d'action à l'échelle d'une zone test.

Le syndicat a fait le choix de mener ces travaux en interne, et de recruter en 2023 une chargée de mission pour déployer les PGSSE à l'échelle des 13 contrats d'exploitation, en collaboration directe avec les exploitants. L'élaboration des PGSSE est réalisée en s'appuyant sur la méthodologie de l'ASTEE.

Eau du Morbihan partage régulièrement son retour d'expérience auprès de collectivités, notamment à l'occasion de travaux ou évènements nationaux (FNCCR, ASTEE, Carrefour des gestions locales de l'eau...). Dans ce contexte, le syndicat a organisé en mars 2025 une matinée technique afin d'échanger avec les collectivités bretonnes sur ce sujet, au cours de laquelle sont intervenus des représentants de l'ARS 56, l'ASTEE, du SMG35 et de la Régie Eaux Saumur Val de Loire.



étapes du PGSSE
source : Guide de l'Astee, 2021



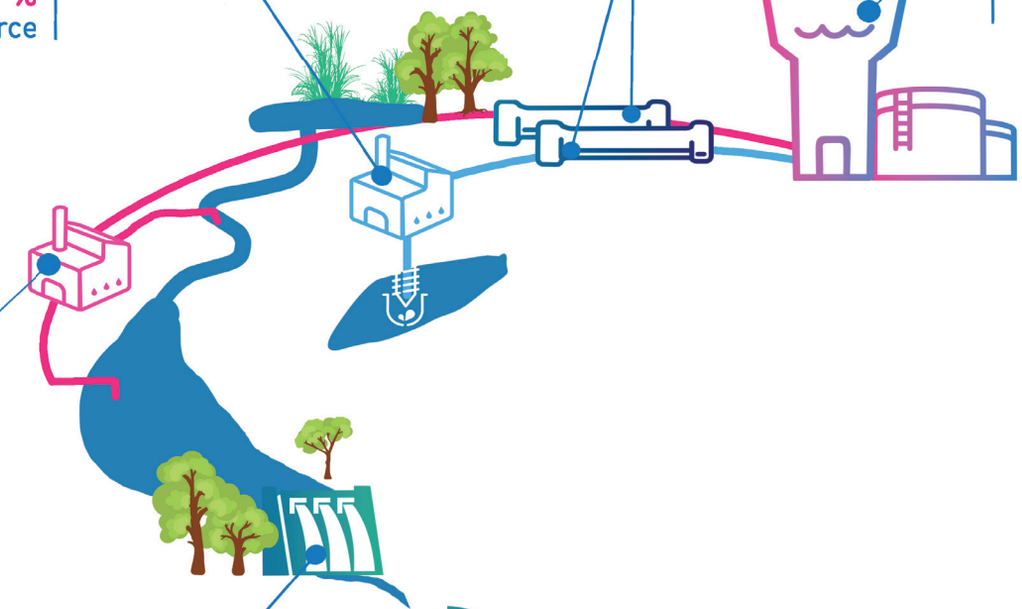
journée Technic'Eau mars 2025 - Eau du Morbihan

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

34 unités d'eau souterraine
4,9 millions de m³ prélevés
19 % de la ressource

218 km de canalisation
(liaisons ressource-unité de Production/ unité de Production-réservoir de tête)

41 réservoirs
4 stations de pompage et surpression
24,3 millions de m³ produits



12 unités d'eau de surface
21 millions de m³ prélevés
81 % de la ressource

7 Barrages
2 Carrières

95 % des Ressources dotées d'un périmètre de protection de captage par D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique)

Extrait du RPQS 2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Ressource, protection et prélèvement

1 Définition d'une stratégie foncière

Par délibération du 31 janvier 2025, le Comité Syndical de Eau du Morbihan a adopté une stratégie foncière visant à renforcer la protection de la ressource par l'acquisition de parcelles agricoles situées dans les aires d'alimentation et les périmètres de protection des captages d'eau souterraine. Compte tenu de leur taille, les aires d'alimentation des prises d'eau superficielles sont exclues de cette stratégie, qui ne concerne que les eaux souterraines.

Cette stratégie porte sur :

- l'amélioration de la veille foncière,
- la définition des priorités d'acquisition,
- les modalités de gestion des parcelles acquises.

Notamment, la sollicitation du droit de préemption « protection de la ressource » auprès du Préfet pour 13 sites de captages d'eau souterraine nécessitant un renforcement des mesures de protection de la qualité de l'eau a été acté. Les dossiers pour 9 d'entre eux ont été déposés auprès des services de l'Etat pour instruction en mai 2026.

2 Renforcement de l'intervention de Eau du Morbihan sur le volet préventif

Par délibération du Comité Syndical du 5 décembre 2025, Eau du Morbihan a acté le principe d'un renforcement de son intervention en matière de gestion préventive de la qualité de l'eau et de lutte contre les pollutions diffuses.
Si le renforcement du service par le recrutement d'un technicien, et la réalisation d'une étude de préfiguration des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur deux captages prioritaires ont d'ores et déjà été actés, la définition des autres modalités opérationnelles de ce renforcement a été confiée aux élus de la nouvelle mandature, considérée comme une priorité du mandat.

3 Qualité de l'eau = les actions sur les bassins versants

En 2025, Eau du Morbihan a soutenu les structures menant des opérations de bassin versant visant la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau à hauteur de 105 418 € HT. Les actions ont été ciblées sur les périmètres de protection et sur les aires d'alimentation des captages prioritaires du SDAGE Loire-Bretagne. Des partenariats spécifiques visant les activités agricoles dans les périmètres de protection ont été développés avec Blavet Terres et Eaux et le syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust.

4 Instauration de périmètres de protection

Conformément au Code de la Santé Publique, le puits de Kerdaniel, sur la commune de Saint-Jean-Brévelay, fait l'objet d'une procédure d'instauration de périmètres de protection de captage. Après une actualisation de l'étude agro-environnementale, un hydrogéologue agréé a été nommé par les services de l'Etat pour établir des propositions de périmètres de protection et de servitudes associées. Ces propositions seront jointes au dossier de demande de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage de Kerdaniel qui devrait être soumis à enquête publique en 2026.





puits de Kerdaniel - Saint-Jean Brévelay

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

5 Travaux sur forages à Carentoir

Contexte : suite au diagnostic des deux forages de Fandemay à Carentoir réalisé en 2024 montrant un important colmatage par des oxydes de fer, des travaux de régénération des forages ont été réalisés en 2025 pour retrouver les débits d'exploitation d'origine.

Travaux : réalisation sur les deux forages (environ 130 m de profondeur) :

- brossage,
- nettoyage à l'air-lift (air sous pression),
- deux passes d'acide chlorhydrique,
- nettoyage final,
- essais de pompage.

Montant : 100 k€ HT dont 88 k€ HT de travaux.



forage F4 de Fandemay à Carentoir



forage F2 de Fandemay à Carentoir,
Air-lift de nettoyage du forage

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

6 Essais de pompage à Val d'Oust

Contexte : dans le cadre de l'étude hydrogéologique et des dossiers réglementaires à réaliser pour la mise en exploitation de trois nouveaux forages sur le site de Prassais (Roc Saint André), des essais de pompage ont été réalisés à l'étiage 2025 pour confirmer leur potentiel d'exploitation et analyser l'incidence du pompage sur les milieux aquatiques environnants (zones humides et cours d'eau).

Travaux : réhabilitation de piézomètres existants, mise en place de micro-piézomètres en zone humide et de stations de jaugeage en cours d'eau. Installation de sondes automatiques dans les piézomètres, essais de pompage dans les trois forages et suivi du milieu pendant 2 mois.

Montant : 109 k€ HT dont 102 k€ HT de travaux.



site de Prassais - Val d'Oust



puits de Prassais - Val d'Oust

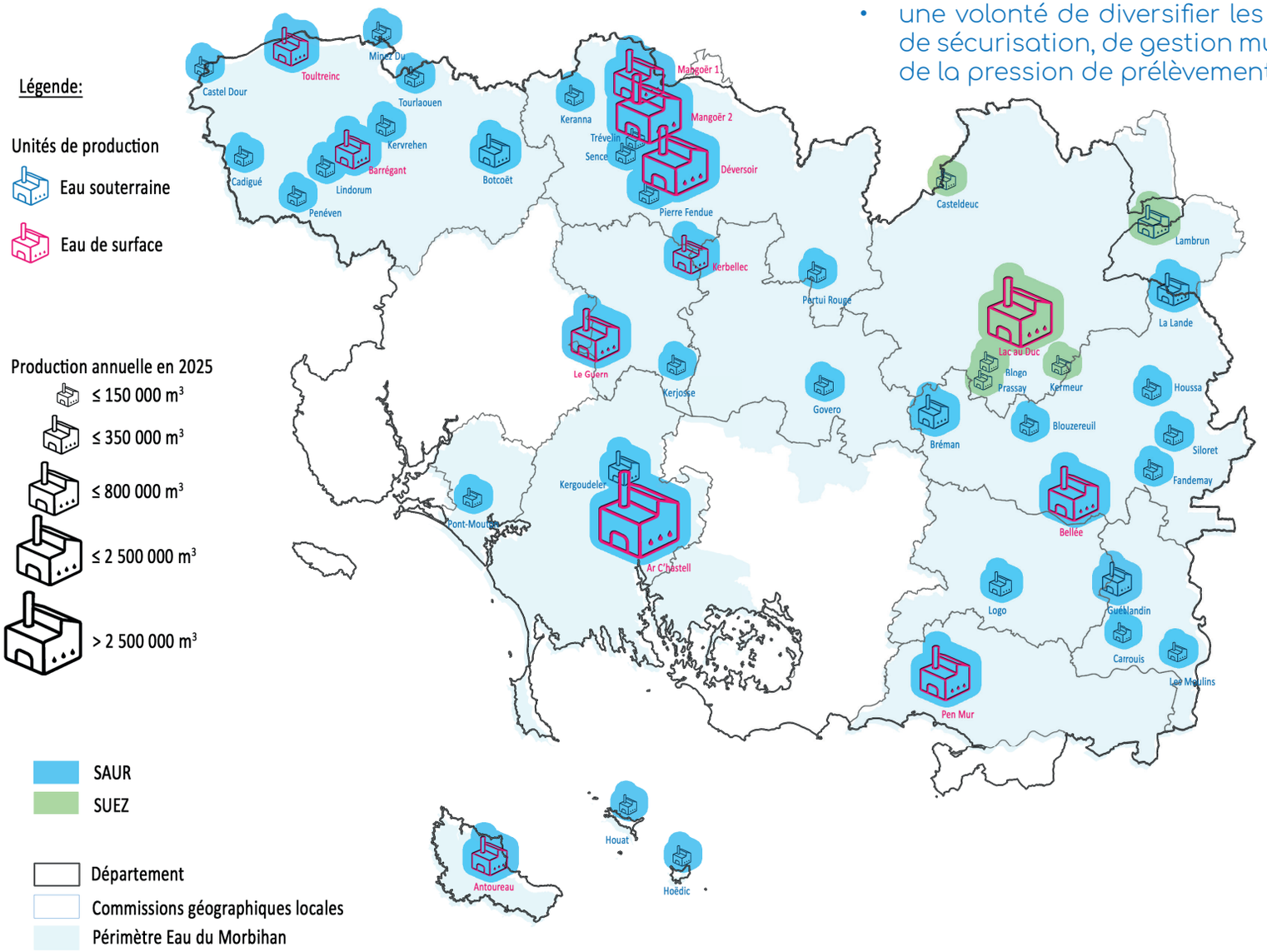
Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Compétence Production

Infrastructures de Production
Unités de traitement, canalisations et réservoirs

La mixité des ressources souterraines et superficielles et leur répartition territoriale marquent :

- une priorité donnée aux ressources souterraines de proximité,
- une volonté de diversifier les ressources dans un but de sécurisation, de gestion mutualisée et de limitation de la pression de prélèvement.



Extrait du RPQS 2025
Unités et Production annuelle

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

1 Unité de production de Toultreincq à Gourin

Objectifs : sécuriser la production d'eau potable pour les habitants du territoire.
Limiter la pression sur les ressources.
Répondre aux évolutions réglementaires en matière de qualité d'eau potable destinée à la consommation humaine.

Opérations : construction d'une nouvelle unité de traitement d'une capacité de production de 300 m3/h, implantée sur la parcelle de l'unité de production existante.

- réhabilitation des ouvrages existants maintenus en exploitation et démolition des ouvrages abandonnés,
- mise en service et raccordement de 2 nouveaux forages profonds et la suppression de 4 puits,
- optimisation de la gestion des ressources.

Travaux : démarrage des travaux de génie civil en juin 2023 et du montage en juin 2024.
Démarrage des travaux de canalisation en septembre 2023.
Essais préalables à la mise en service de l'installation : février 2025 poursuivis en 2025-2026 pour cause d'aléas techniques et de manque de ressource.

Montants : travaux de génie civil et équipements : 6,6 M€ HT.
Travaux de canalisations : 246 k€ HT.





nouvelle unité de production
de Toultreincq - Gourin







Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

2 Traitement des métabolites de pesticides

Contexte : Evolution réglementaire

À la suite d'un nouvel avis du 30 septembre 2022 de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'ESA-métolachlore n'est plus considéré comme « pertinent ». Ce métabolite du S-métolachlore, pesticide utilisé pour désherber des cultures comme le maïs ou les haricots, n'est plus soumis à la limite de qualité de 0,1 µg/l, mais à une valeur indicative de 0,9 µg/l.

Malgré ce changement, Eau du Morbihan poursuit le programme d'actions défini en 2021, tant sur le volet préventif, en partenariat avec la profession agricole et les structures de bassin versant, que sur le volet curatif : les traitements poussés mis en œuvre sur les unités de production à partir d'eau superficielle dès 2021 sont maintenus, l'équipement de certaines stations d'eau souterraine en traitement adapté a été initié en 2025.

Objectifs : maintenir la diversification des ressources, entretenir et moderniser le patrimoine, pour assurer la sécurisation, la qualité et la continuité du service public d'eau potable.

Opération : renforcement des filières d'unités de production d'eau potable à partir d'eau souterraine pour le traitement des pesticides et métabolites par procédé d'affinage avec charbon actif en renouvellement continu sur les unités de production de :

- Pierre Fendue, 50m3/h, commune de Le Sourn,
- Kervréhen, 25m3/h, commune de Priziac.

Travaux : démarrage des travaux de génie civil en octobre 2025
Essais préalables à la mise en service de l'installation : avril 2026.

Montant : 1 584 195 € HT.

2026 et suivantes : nouveau programme :

- Siloret, 50 m3/h, commune de Carentoir,
- La Houssa, 30 m3/h, commune de Monteneuf.

Montant des subventions attribuées par le FNADT et la Région Bretagne :

	Subventions	Montant engagé par Eau du Morbihan
Pierre fendue	60 000 € HT	1 584 195 € HT
Kervréhen	60 000 € HT	

3 Travaux préalables au projet photovoltaïque porté par Morbihan Energies à Houat

Contexte : installation de panneaux photovoltaïques sur les bâches d'eau pré-traitée (500 kWc) et d'une batterie de stockage, boucle d'autoconsommation collective.

Opérations : des travaux préalables nécessaires sur les bâches de stockage, portés par Eau du Morbihan :

- mise en place d'un complexe d'étanchéité après décapage de la terre végétale,
- création d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales,
- création d'aménagements spécifiques (accès...).



toiture neuve avec les panneaux photovoltaïques

Travaux : démarrage de l'opération en septembre 2025.

Montant : 827 000 € HT avec une participation de Morbihan Energies de 195 000 € HT.

Montant des subventions attribuées par le FNADT et la Région Bretagne :

	Subventions	Montant engagé par Eau du Morbihan
	115 500 € HT	827 000 € HT
	115 500 € HT	

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

4 Réhabilitation et revêtements des ouvrages béton de l'unité de Production d'eau potable d'Antoureau à Le Palais

Contexte : unité de production mise en service en 2014, dégradation des bétons constatée dès 2019.

Objectif : maintenance du patrimoine production.

Travaux : démarrage de l'opération de réhabilitation des ouvrages béton en septembre 2025.

Montant : 623 000 € HT.



unité de Production d'Antoureau - Le Palais

5 Programme de réhabilitation de réservoirs

Objectif : programme pluriannuel de réhabilitation et maintenance des réservoirs du patrimoine production.

Travaux :

- réhabilitation complète du réservoir sur tour de La Mine (300 m3) sur la commune de Val d'Oust,
- réhabilitation partielle :
  - réservoir sur tour (1000 m³) de Saint Marc sur la commune de Saint-Congard,
  - réservoir sur tour (2500 m³) du Kenyah sur la commune de Plougoumelen.

Démarrage de l'opération : janvier 2026.

Montant : 542 323 € HT.





réservoir La Mine - Val d'Oust

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Objectif et fonctionnement du réseau départemental

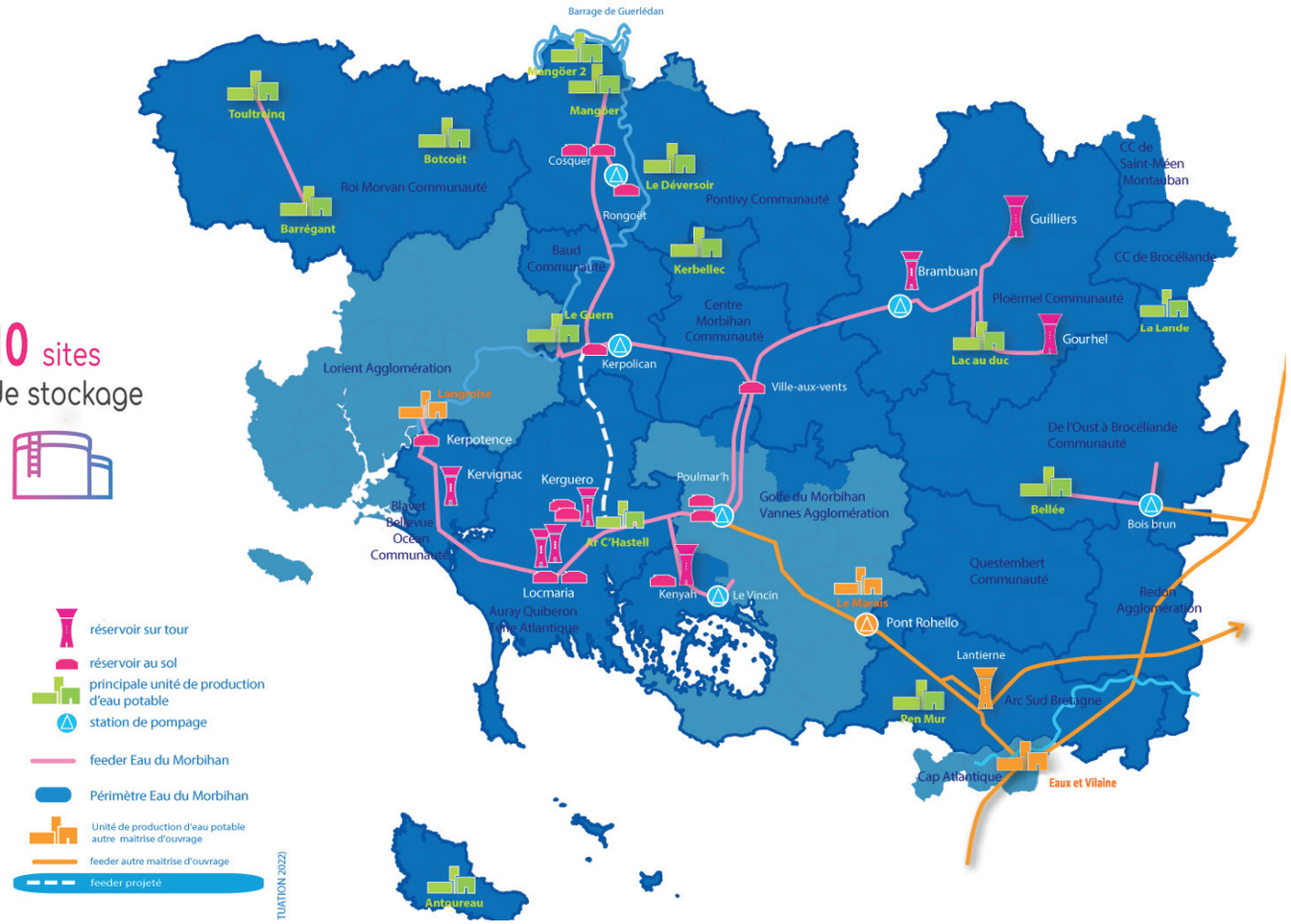
- Assurer la continuité du service en tout temps sur l'ensemble du périmètre pour :
  - pallier des arrêts programmés d'unités de production (maintenance, travaux) ou non programmés (déficit de ressource, panne, pollution),
  - apporter les volumes supplémentaires aux productions locales, en particulier aux périodes de pointe de consommation,
  - éviter des tensions supplémentaires sur la ressource en période sensible (étiage) ou de sécheresse, en mobilisant et mutualisant les ressources disponibles.
- Outil de sécurisation de l'alimentation en eau potable, de mutualisation et de solidarité.

Schéma départemental d'interconnexions et de sécurisation

235 KM de feeder

8 sites de surpressions

10 sites de stockage



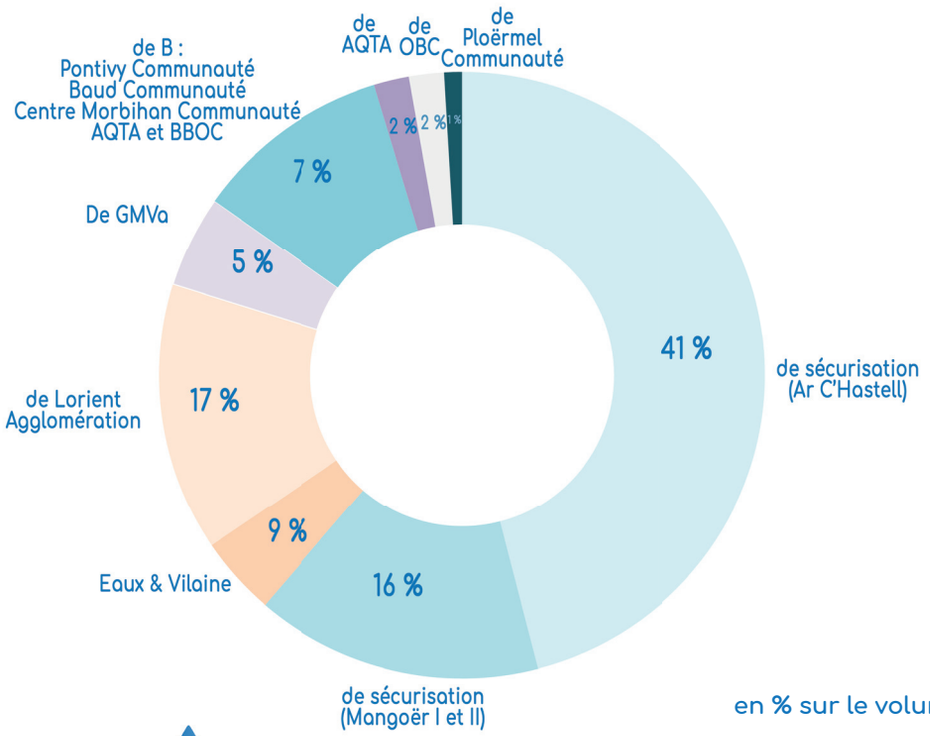
Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Mobilisation du réseau d'interconnexions

En fonction des disponibilités des ressources et des besoins des territoires, les services techniques de Eau du Morbihan établissent des consignes de gestion et de configuration des unités de production et du réseau d'interconnexions.

Le réseau reste fortement mobilisé. Les achats d'eau extérieurs ont également été plus importants qu'en 2024 afin de pallier la baisse du volume produit à Ar C'hastell à Sainte-Anne d'Auray, compte tenu du contexte météorologique et hydrologique, sa production a en effet été bridée pour préserver le stock dans la retenue de Tréauray.

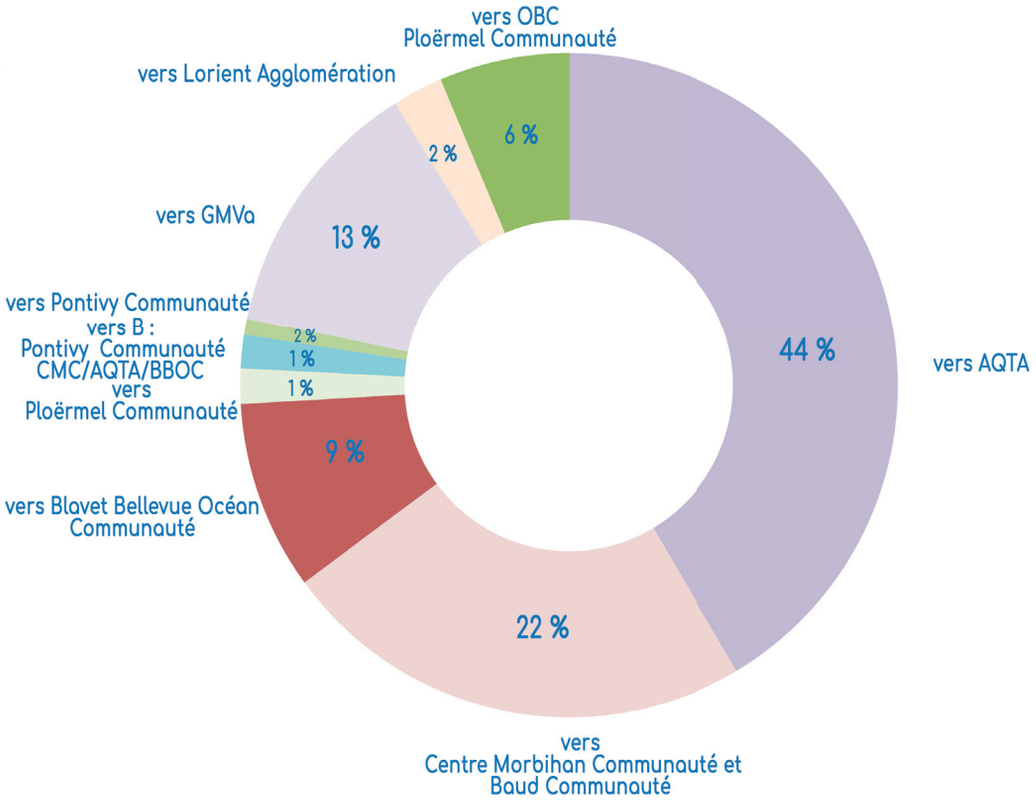
Origines des importations ou volumes introduits dans le réseau d'interconnexions en 2025



en % sur le volume

Volume introduit : 14 288 299 m³

Secteurs d'exportations ou volumes desservis par le réseau d'interconnexions en 2025



en % sur le volume

Volume desservi : 13 991 790 m³

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

1 Surpresseur de Sainte-Anne d'Auray

Contexte : suite à la mise en service de l'unité de production d' Ar C'hastell, et la réintégration au patrimoine de Auray Quiberon Terre Atlantique de l'ancienne usine désaffectée de Tréauray, il est nécessaire d'abandonner le surpresseur existant, situé actuellement dans l'usine désaffectée de Tréauray. Ce surpresseur permet d'alimenter la commune de Sainte-Anne d'Auray.

Objectifs : nouvel ouvrage de surpression à proximité de l'unité de production d'Ar C'hastell pour renforcer et sécuriser l'alimentation de Sainte-Anne d'Auray, tout en permettant une cohérence technique du fait de la proximité immédiate de l'usine d'Ar C'Hastell.
Cette implantation libère le site de l'ancienne usine de Tréauray et facilite ainsi les projets futurs sur site appartenant à AQTA.

Projet : surpresseur enterré permettant d'alimenter en continu le bourg de Sainte-Anne d'Auray, de 1m³/h à 90m³/h (Défense incendie) et garantissant une pression de refoulement stable.

Travaux : début des travaux en juin 2025, et mise en service définitive en septembre 2025.

Montant : 174 420 € HT.



phase travaux du surpresseur
de Sainte-Anne d'Auray



surpresseur de Sainte-Anne d'Auray

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

2 Optimisation du réseau d'interconnexions = Création d'une canalisation d'interconnexions entre Baud-Brec'h

Contexte : des risques de sécheresse accrus, certains feeders très sollicités en limite hydraulique.

Objectifs : optimiser le réseau d'interconnexions pour en faciliter le fonctionnement, améliorer la répartition des ressources disponibles et les capacités de transfert d'eau traitée, notamment vers AQTA, et soulager certains secteurs en tension (centre du Morbihan).

Projet : canalisation en fonte de diamètre 500 mm sur environ 30 km entre le réservoir de Kerpolican à Baud et le réservoir de Kerguéro à Brec'h.

Travaux phase 1 – Baud-Camors :

- linéaire : 13,7 km = traversée en forage dirigé de la RN 24, traversée de l'Evel,
- phasage des travaux : Baud 2025 – Camors 2026.

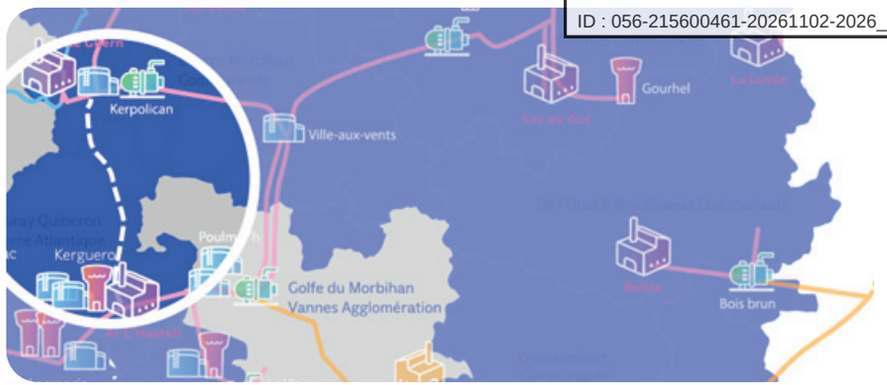
Montant travaux Phase 1 : 7,5 M€ HT.

Travaux phase 2 - Pluvigner-Brec'h :

- travaux Pluvigner 2027
- travaux Brec'h 2028

Montant total prévisionnel de l'opération : 20 M€ HT.





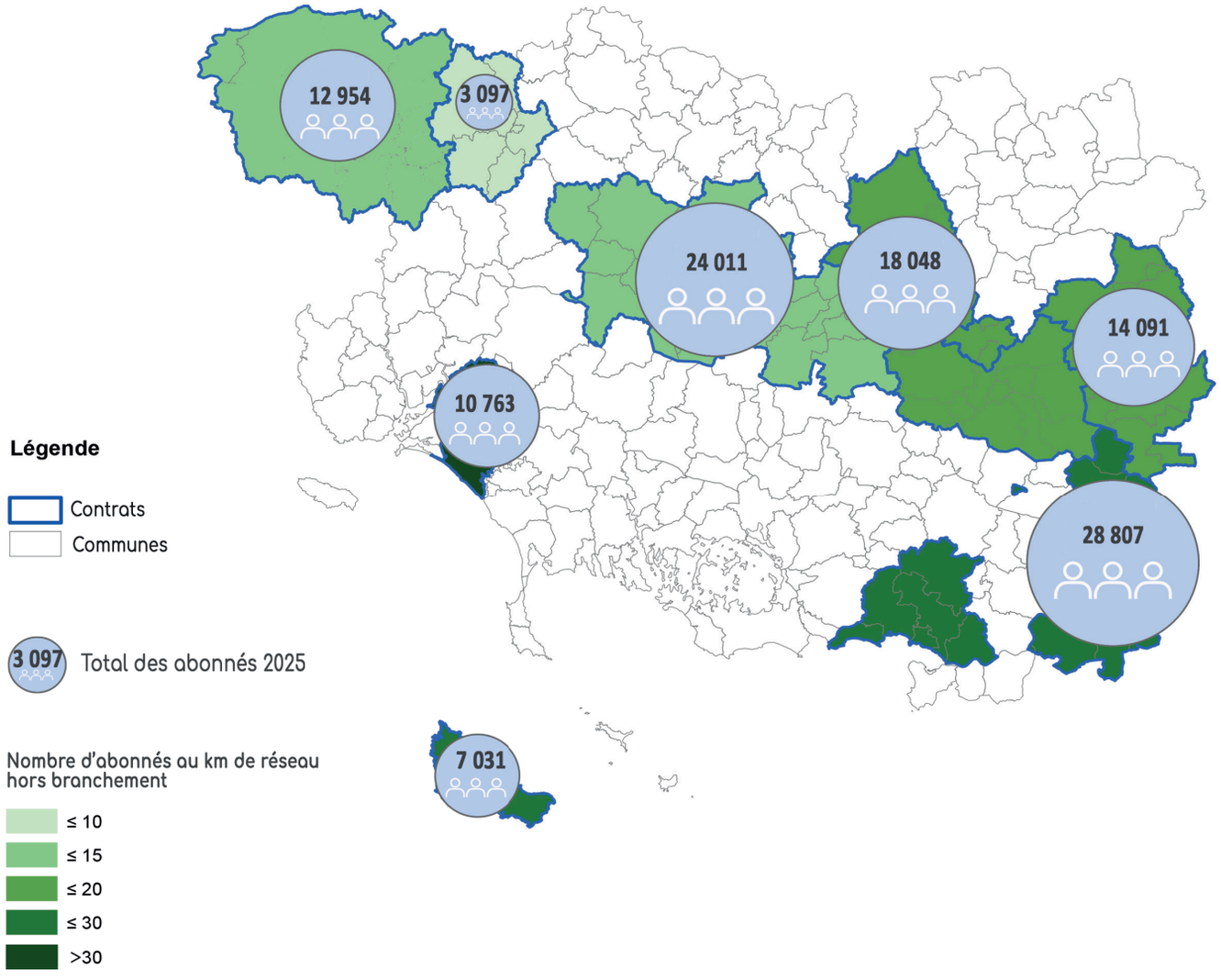




travaux feeder Baud-Brec'h



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE



64 réservoirs

6 741 km de réseau (hors branchements)

118 802 abonnés

11,6 Millions de m³ volume consommé

Le périmètre global enregistre une légère augmentation du nombre d'abonnés en 2025 (+ 1,2 %) et entraine une hausse du volume global consommé par rapport à 2024 (+ 2,4 %).

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

1 Programme annuel - canalisations

Objectifs : assurer la continuité et la qualité du service de Distribution, répondre aux besoins des collectivités membres et des abonnés.

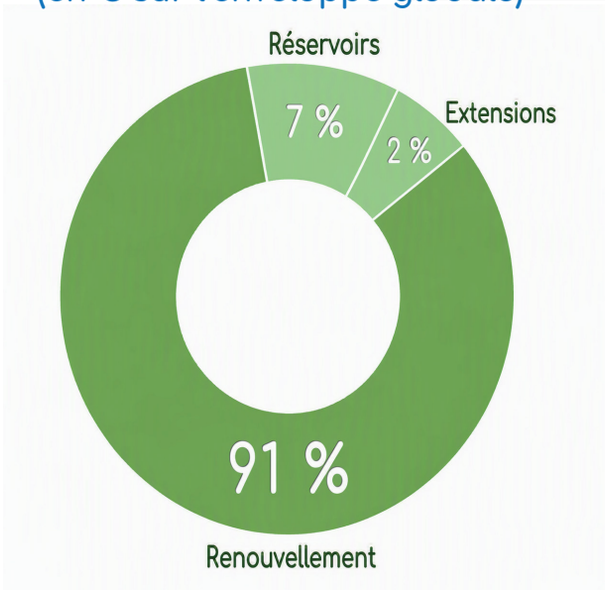
Travaux : poursuite des opérations de renouvellement, d'extension et de renforcement des réseaux, avec pour objectifs la réduction des fuites, la pérennisation des infrastructures et l'amélioration des conditions de desserte. En 2025, 41,9 km de réseau et 730 branchements ont été renouvelés.

Montant : enveloppe annuelle de 9 M€ HT inscrite au plan pluriannuel d'investissement, soit pour 2025, 75,75 € HT par abonné. Ainsi, 8,53 M€ HT de cette enveloppe ont été consommés.



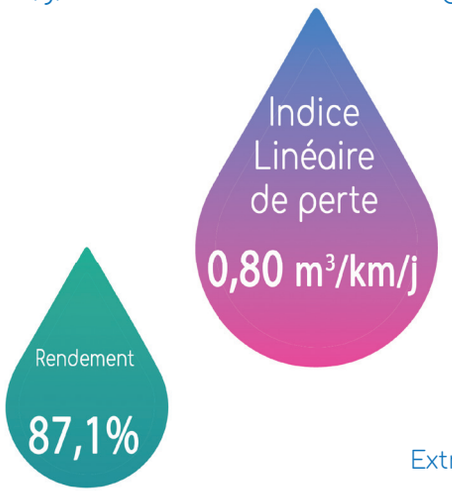
renouvellement des canalisations

Répartition des investissements Distribution en 2025 (en € sur l'enveloppe globale)



Le programme annuel a pour objectif de maintenir la qualité du service et de limiter les pertes en eau pour assurer le maintien d'un Indice Linéaire de Perte (ILP) inférieur à 1 litre par jour et par km de canalisation.

Le réseau de Eau du Morbihan est caractéristique d'une collectivité « rurale » avec une densité de 18 abonnés par km de canalisation. Le rendement de 87,1 % et l'Indice Linéaire de Perte de 0,80 l/j/km reflètent un bon état général.



Extrait du RPQS 2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

2 Programme pluriannuel de réhabilitation des réservoirs

Contexte : réhabiliter progressivement les 64 ouvrages de stockage engagé depuis 2017.

Objectif : assurer la pérennité, la fiabilité et la qualité de l'eau stockée, en programmant des remises à niveau par ouvrage (génie civil, étanchéité, sécurité, clôtures, ...).

Travaux 2025 : réhabilitation du réservoir de Tocplouz à Evellys (Naizin) et du réservoir de Kerdivio à Lignol.

Montant : 441 000 € HT.



réservoir de Kerdivio - Lignol



réservoir de Tocplouz - Evellys

3 Programme Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)

Contexte : pour répondre aux exigences sanitaires, Eau du Morbihan a mis en place un protocole de localisation et de renouvellement des canalisations potentiellement contaminantes. Ce protocole a été validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS 56).

Ainsi, les canalisations présentant le risque de contamination au CVM le plus élevé sont localisées. Elles font l'objet de 4 campagnes de mesures aux périodes les plus chaudes de l'année et, en cas de dépassement du seuil règlementaire (0.5 µg/l), elles sont renouvelées l'année suivante.

En cas de nécessité, des purges préventives sont mises en place dans l'attente du renouvellement.

Déroulement du programme 2025 :

- campagne de mesure réalisée sur 16 points préalables identifiés, répartis sur l'ensemble des territoires de distribution,
- renouvellement de 5,7 km de canalisation et de 68 branchements d'abonnés.

Montant : 493 051 € HT.

Montant des subventions attribuées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

	Subvention	Montant engagé par Eau du Morbihan
Renouvellement des conduites CVM communes de Bohal et Saint-Guyomard	51 037 € HT	204 148 € HT

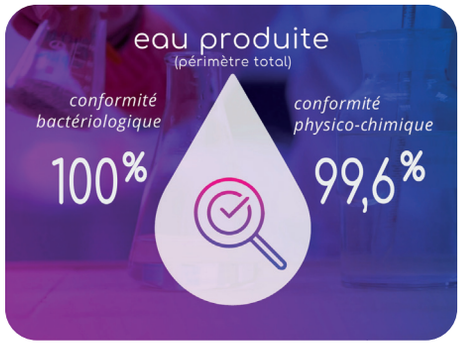
Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

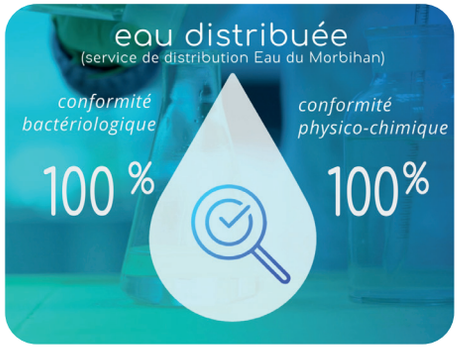
La qualité de l'eau prélevée, produite et distribuée fait l'objet d'une surveillance :

- au titre du contrôle sanitaire, par l'Agence Régionale de Santé,
- par les exploitants, pour le compte de la collectivité, au titre de l'autocontrôle.

L'eau du robinet doit répondre aux exigences de qualité, fixées par les autorités sanitaires.

En 2025, les résultats du contrôle sanitaire sont les suivants :





Des évolutions des suivis pour de nouveaux enjeux sanitaires

Depuis plusieurs années, la liste des substances et molécules suivies évolue, au gré des connaissances scientifiques, des évolutions des réglementations Européennes et des avis de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Ainsi, au-delà des molécules mères de produits phytosanitaires, sont dorénavant recherchés certains métabolites (sous-produits de transformation). Le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) fait également l'objet de programme de recherche ciblée.

Les autorités sanitaires surveillent également de façon accrue les sous-produits de désinfection. Doivent également être recherchés obligatoirement à compter de 2026 un groupe de 20 PFAS, encore dénommés « polluants » éternels.

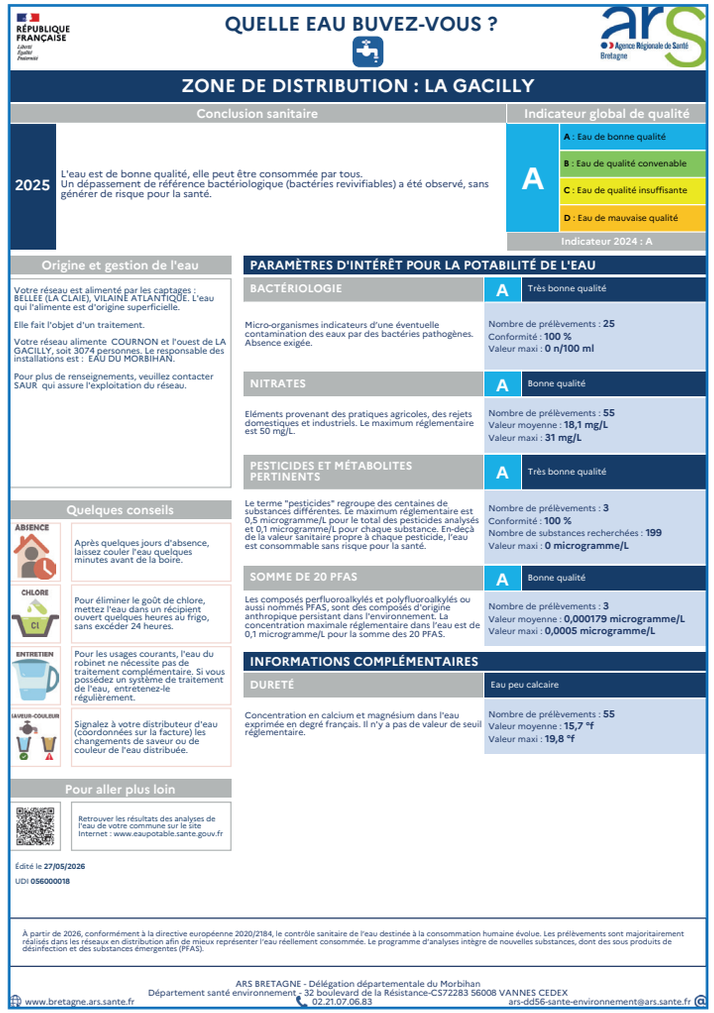
Une transparence indispensable

L'intégralité des résultats d'analyse du contrôle sanitaire est disponible et consultable sur le site du Ministère de la Santé :

https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement

Une synthèse annuelle de la qualité de l'eau est également réalisée par l'ARS et jointe une fois par an à la facture d'eau, et reprise sur le site Atlas Santé :

https://carto.atlasante.fr/



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

ZONE DE DISTRIBUTION : LA GACILLY

Conclusion sanitaire

2025 — L'eau est de bonne qualité, elle peut être consommée par tous.
Un dépassement de référence bactériologique (bactéries revivifiables) a été observé, sans générer de risque pour la santé.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BELLE (LA CLAIE), VILAINE ATLANTIQUE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente COURNON et l'ouest de LA GACILLY, soit 3074 personnes. Le responsable des installations est : EAU DU MORBIHAN.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter SAUR qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

SAVEUR-COULEUR — Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **27/05/2026**
UDI **056000018**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **55**
Valeur moyenne : **18,1 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **199**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,000179 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0005 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

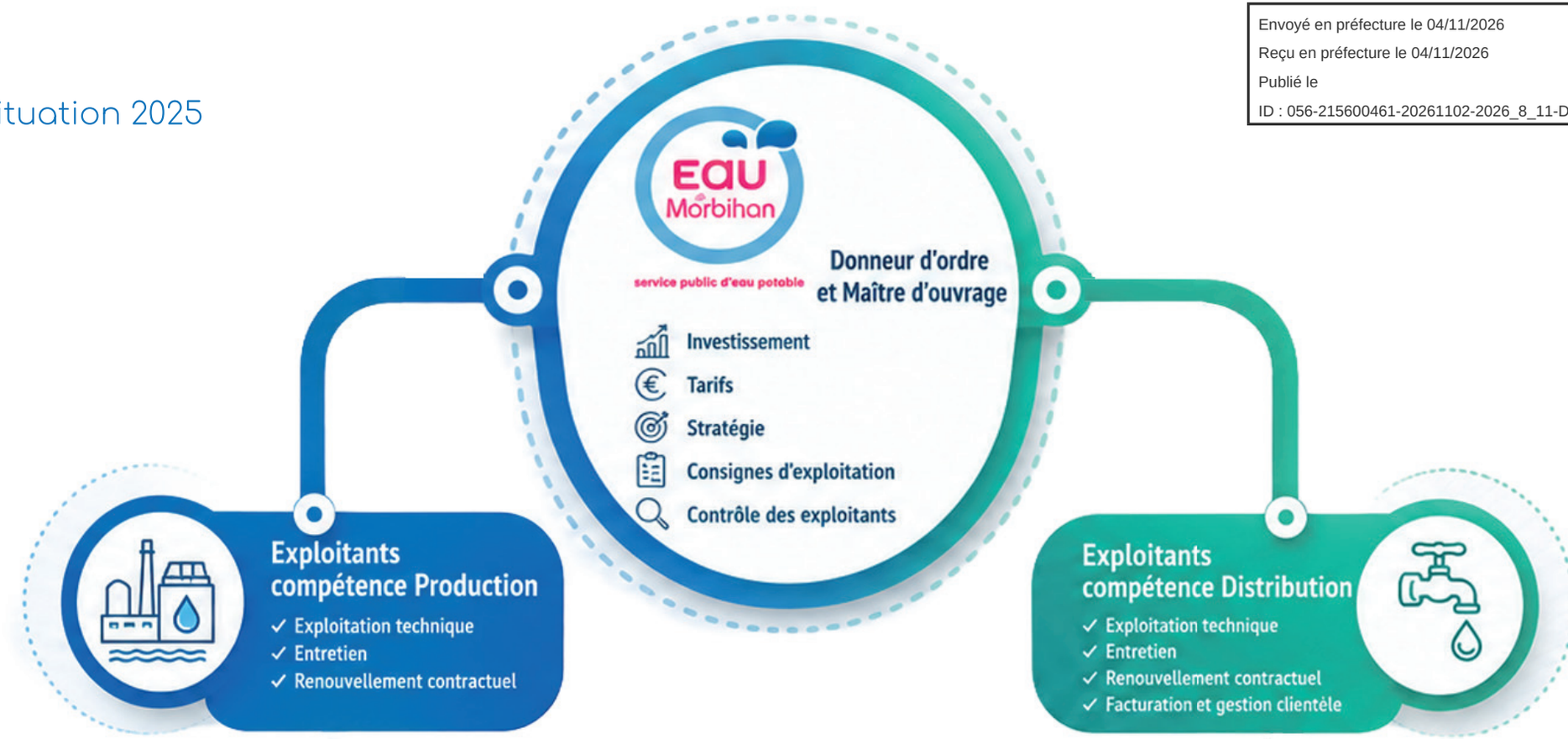
Nombre de prélèvements : **55**
Valeur moyenne : **15,7 °f**
Valeur maxi : **19,8 °f**

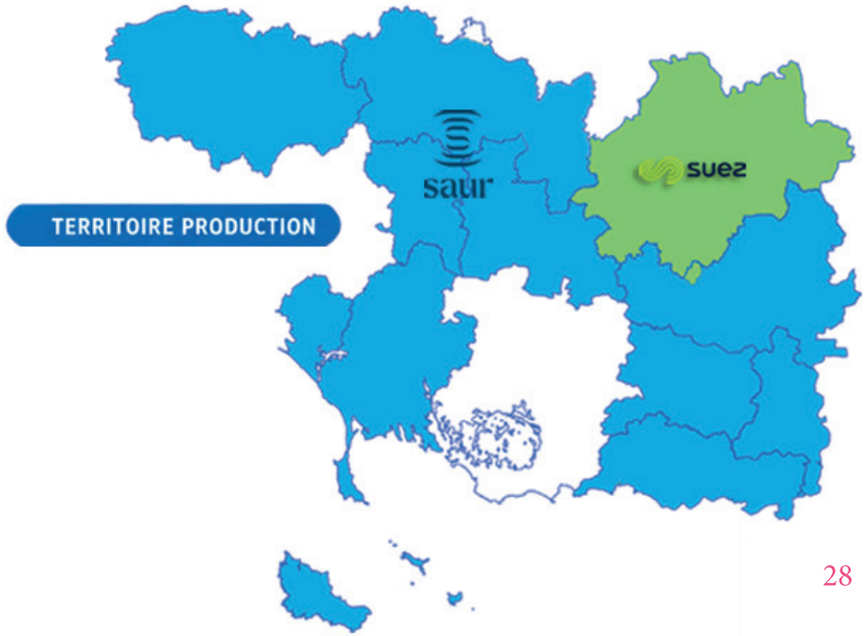
À partir de 2026, conformément à la directive européenne 2020/2184, le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine évolue. Les prélèvements sont majoritairement réalisés dans les réseaux en distribution afin de mieux représenter l'eau réellement consommée. Le programme d'analyses intègre de nouvelles substances, dont des sous produits de désinfection et des substances émergentes (PFAS).

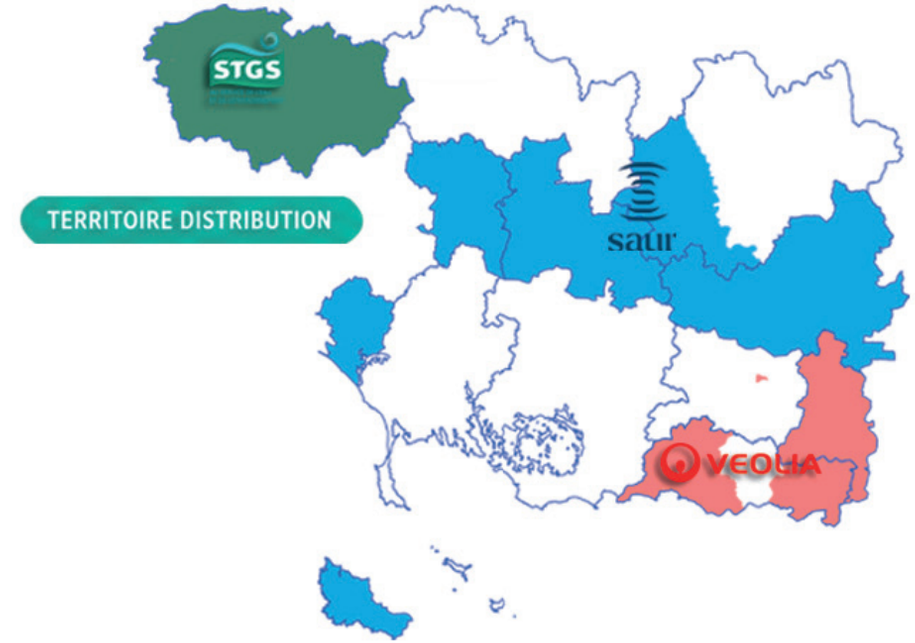
ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Morbihan
Département santé environnement - 32 boulevard de la Résistance-CS72283 56008 VANNES CEDEX
www.bretagne.ars.sante.fr — 02.21.07.06.83 — ars-dd56-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Situation 2025







Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Au-delà du contrôle et du pilotage quotidien (contrôle des obligations contractuelles, visites techniques sur site, vérification de cohérence des données fournies et des comptages, adaptation des contrats aux évolutions du patrimoine, ...), le service en charge du contrôle d'exploitation intervient sur l'ensemble du domaine traitant de l'exploitation, tant techniques que contractuels ou financiers.

Rapports

1 Rapports sur le prix et la qualité du service 2025 réalisés en interne

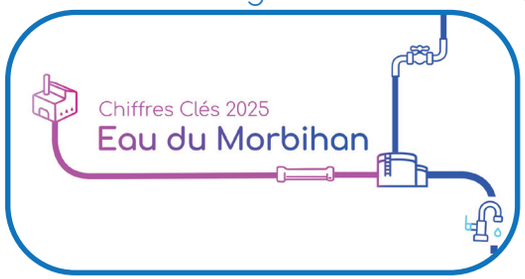
Contexte : obligation réglementaire.

Objectif : présenter l'actualité du service par le biais de données chiffrées et d'indicateurs de performance, dans un souci de transparence.

Actions :

- collecte et vérification des données auprès des exploitants, contrôle de cohérence,
- compilation à l'échelle de Eau du Morbihan, interprétation,
- validation en Comité Syndical du 25/06/2026,
- présentation des données générales et locales à chaque Commission locale,
- mise en ligne en accès tout public sur :

  www.eaudumorbihan.fr
- motion design des chiffres clés en ligne sur le site web.





2 Rapports d'expertise - réalisés en interne

Contexte : obligation réglementaire.

Objectif : contrôle des obligations contractuelles pouvant aboutir à des pénalités financières en cas de non-respect de certaines clauses des contrats.

Actions :

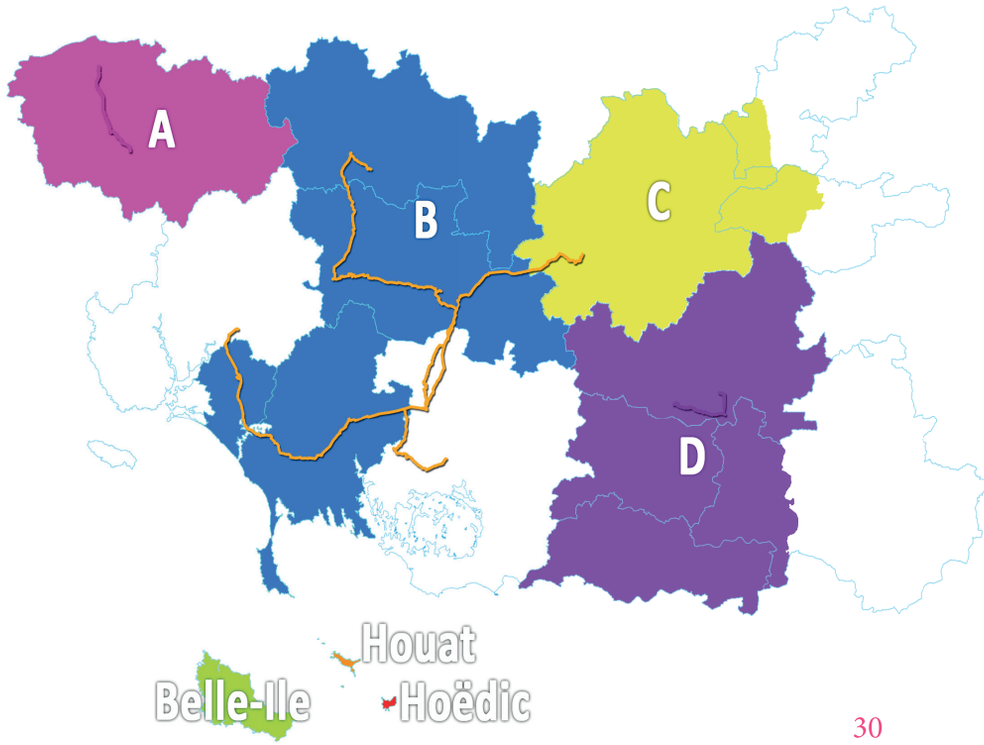
- présentation des éléments principaux en commissions locales,
- application des pénalités financières aux exploitants concernés le cas échéant,
- suivi du renouvellement des équipements.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

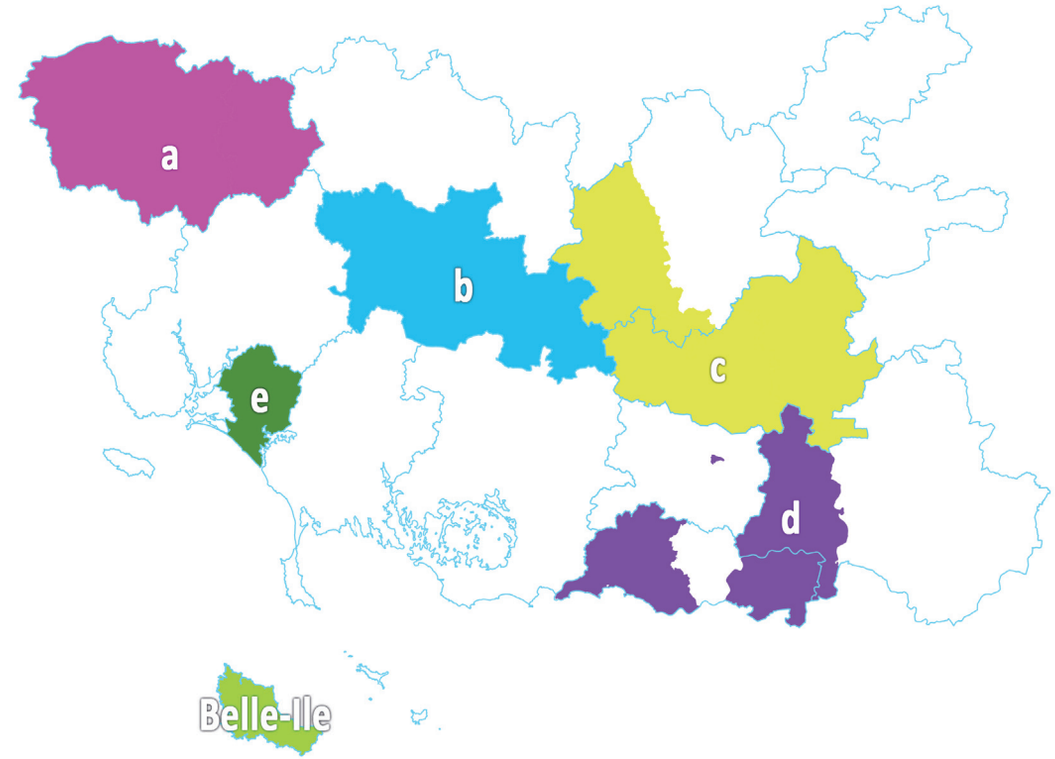
Évolution des périmètres d'exploitation

Le 8 décembre 2020, le Comité Syndical a pris acte de la proposition de redécoupage territorial en termes d'exploitation reposant à la fois sur un allotissement fonctionnel (distinction des missions Production et Distribution) et sur un allotissement géographique qui prennent dorénavant en compte la sécurisation, le réseau d'interconnexions et un traitement différencié spécifique aux îles.

Compétence Production -Transport



Compétence Distribution

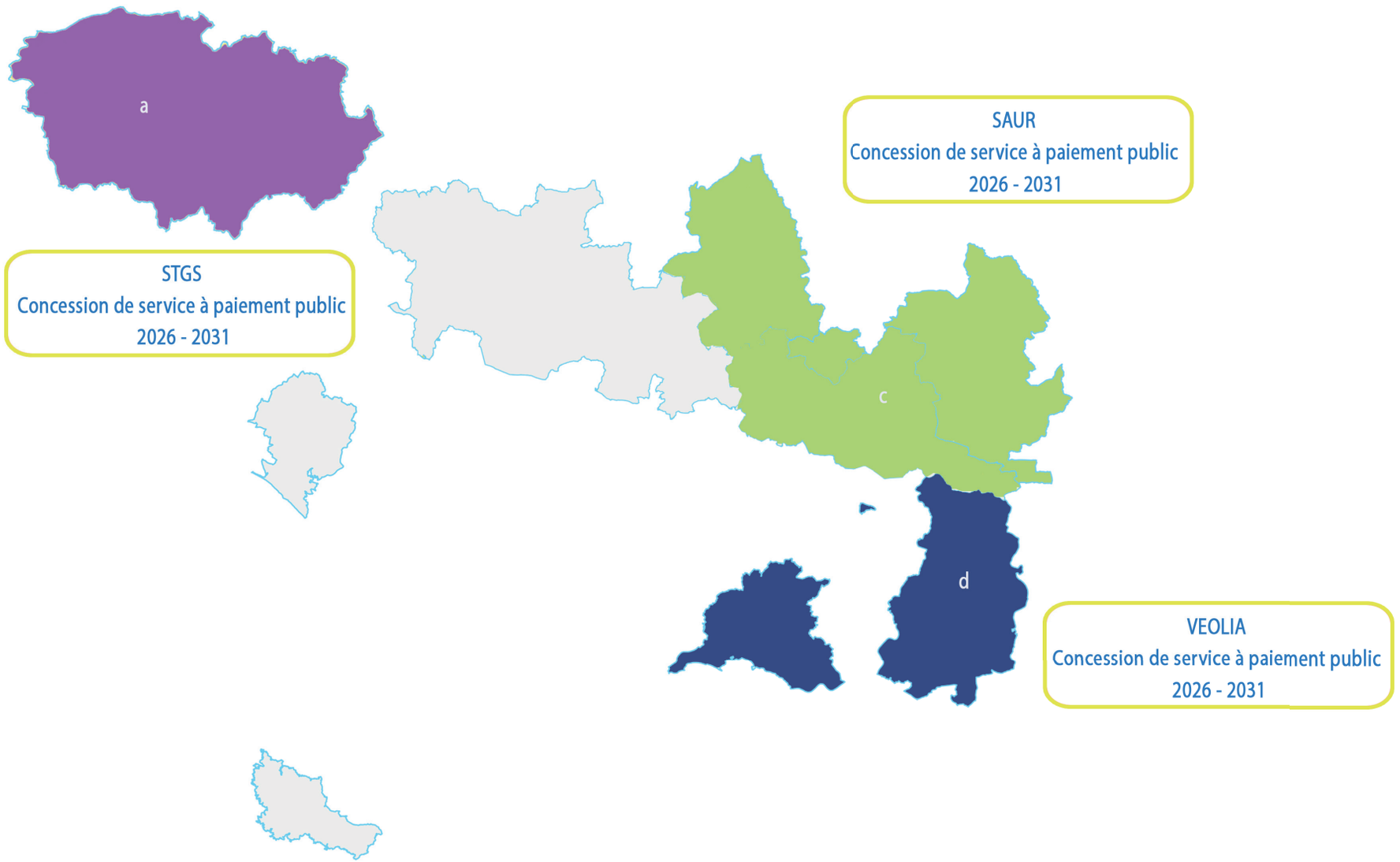


Ce redécoupage territorial est progressivement mis en application, au fur et à mesure des échéances des contrats d'exploitation en vigueur en prenant en compte les transferts de compétence.
Au cours de l'année 2024, le Comité Syndical a décidé des périmètres et des modes de gestion des contrats à échéance au 31 décembre 2025. Les procédures ont été mises en oeuvre en 2025.
L'objectif cible est atteint au 01/01/2026.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Nouveaux contrats conclus en 2025

compétence Distribution



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

1 Campagnes de communication et de sensibilisation

Une communication de fond sur les ressources et la sensibilisation aux économies d'eau

Contexte : une tension récurrente sur la ressource et une demande en eau en augmentation.

Objectifs : sensibiliser les abonnés aux économies d'eau et proposer des bons gestes et astuces.

Actions :

- poursuite de la campagne #laissepascouler engagée dès 2018
  site : laissepascouler.fr
- relai de l'actualité sur les réseaux sociaux,
- participation à l'élaboration de la campagne portée par la Région Bretagne pour sensibiliser à la rareté de la ressource en eau,
- campagne spécifique à Belle-Ile-en-Mer : « chaque goutte compte ».

Poursuite pour 2026.







Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

2 Partenariats

Programme ECOD'O PRO

Programme d'actions pour économiser l'eau dans les entreprises

Maître d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, animation par Bretagne compétitivité.

https://www.bretagne-competitivite.fr/ecodo/

Objectifs :

- poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises (industrie et tourisme) sur les économies d'eau, dans la continuité du programme depuis 2020,
- sensibiliser les entrepreneurs sur l'optimisation de la ressource en eau,
- identifier des actions d'économies d'eau.

Intervention de Eau du Morbihan :

- poursuite du partenariat engagé depuis 2020,
- soutien financier : 10 000 €/an,
- participation au Comité de Pilotage,
- appui technique,
- intervention en atelier thématique.

Poursuite en 2026.



3 Réutilisation des eaux usées traitées (Belle-Ile-en-Mer)

Contexte : Eau du Morbihan lauréat en septembre 2024 de l'Appel à projets national d'accélération de la REUT en littoral engagé en juillet 2024 (CEREMA, agence de l'eau, banque des territoires).

Objectifs : étude des opportunités de réutilisation des eaux usées traitées pour réduire les prélèvements dans le milieu naturel, optimiser et sécuriser le stock d'eau brute pour l'eau potable.

Actions 2025 : conduite de l'étude en partenariat avec les élus de Belle-Ile, des représentants d'usagers, les financeurs et les services de l'Etat (ARS, DDTM).

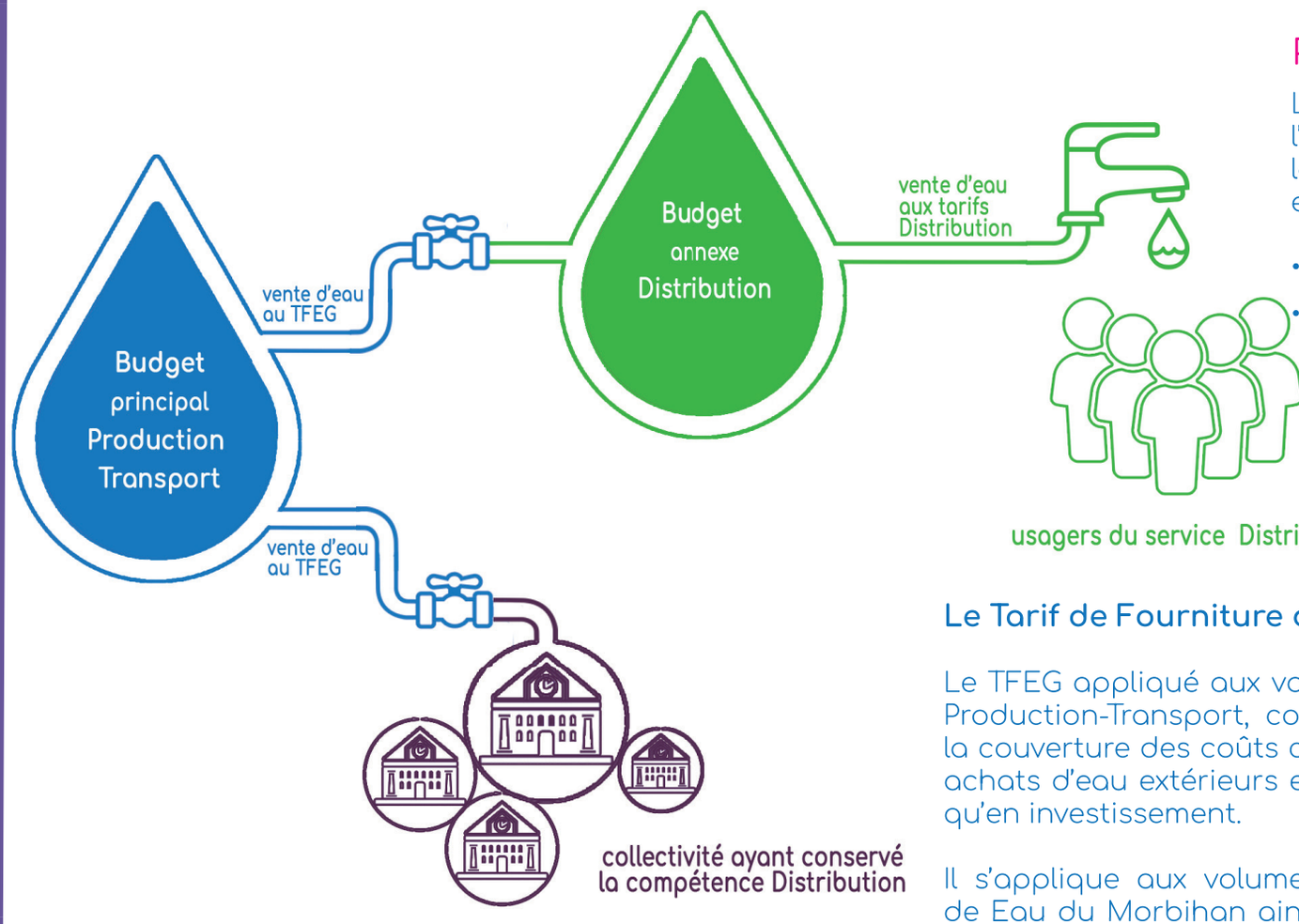
- identification de deux utilisations possibles :
  - maraîchage,
  - sécurisation de stock d'eau brute.
- identification des contraintes,
- chiffrage.

Suites 2026 : rapport final et décision sur la suite à donner.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Budget Production-Transport et budget Distribution

La structure budgétaire de Eau du Morbihan s'articule autour de 2 budgets, pour la compétence eau potable :



Prix de l'eau

Les tarifs de l'eau sont votés par l'assemblée délibérante l'année précédant leur application. Le Comité Syndical réuni en séance le 6 décembre 2024 a approuvé :

- le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros 2025,
- le tarif de vente d'eau aux usagers du service Distribution 2025.

Le Tarif de Fourniture d'Eau en Gros (TFEG)

Le TFEG appliqué aux volumes d'eau vendus par le budget Production-Transport, constitue les recettes nécessaires à la couverture des coûts communs de production, transport, achats d'eau extérieurs et sécurisation tant en exploitation qu'en investissement.

Il s'applique aux volumes vendus au budget Distribution de Eau du Morbihan ainsi qu'aux collectivités membres du Syndicat ayant conservé la compétence Distribution.

Dans un contexte inflationniste exceptionnel et pour garantir la santé financière du budget Principal Production-Transport, le Comité Syndical a approuvé l'augmentation du TFEG de 2 centimes d'euros pour 2025 en le fixant à **0,76 € HT / m³.**
Il s'élève à 0,80 € HT / m³ en 2026.

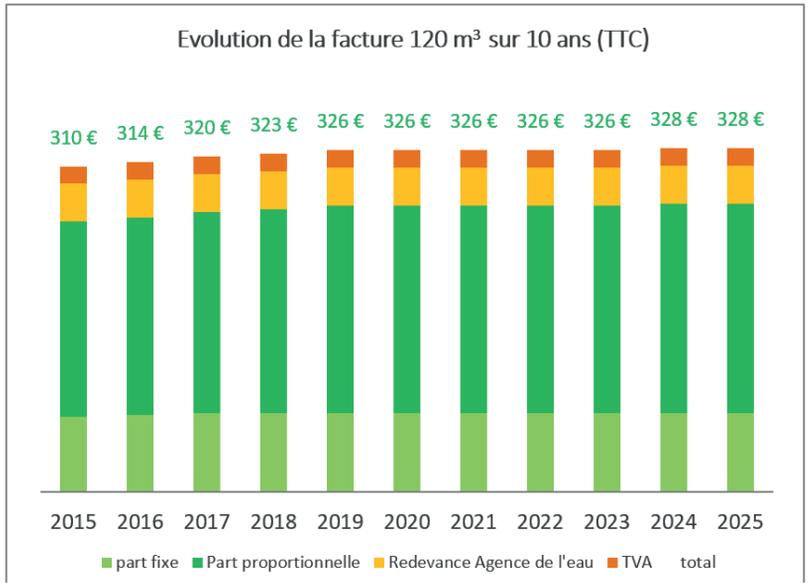
Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Le tarif de vente d'eau aux usagers du service Distribution

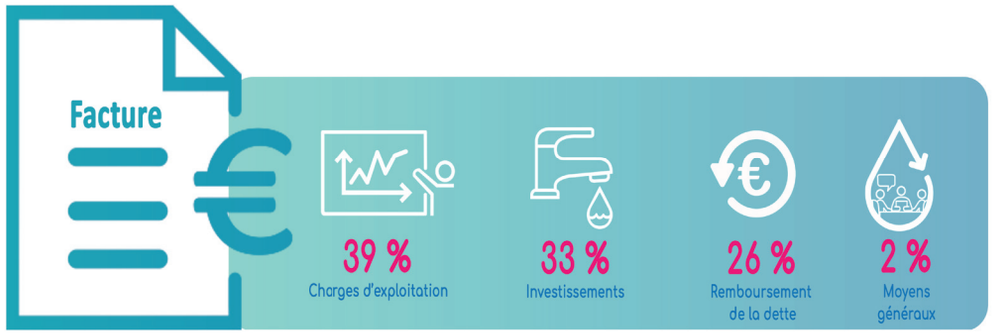
Le principe d'une grille tarifaire progressive a été approuvé par le Comité Syndical en 2022, sur la base d'une stabilité des parts abonnement, et la mise en œuvre d'une progressivité des parts variables à échéance 2030. Pour 2025, le Comité Syndical a approuvé l'évolution suivante :

tarif bleu	tranche 151-500 m³ : + 1,7 %
	tranche > 500 m³ : + 3,9 %
tarif vert	Basse saison : + 8,4 % et période d'étiage : + 7,8 %

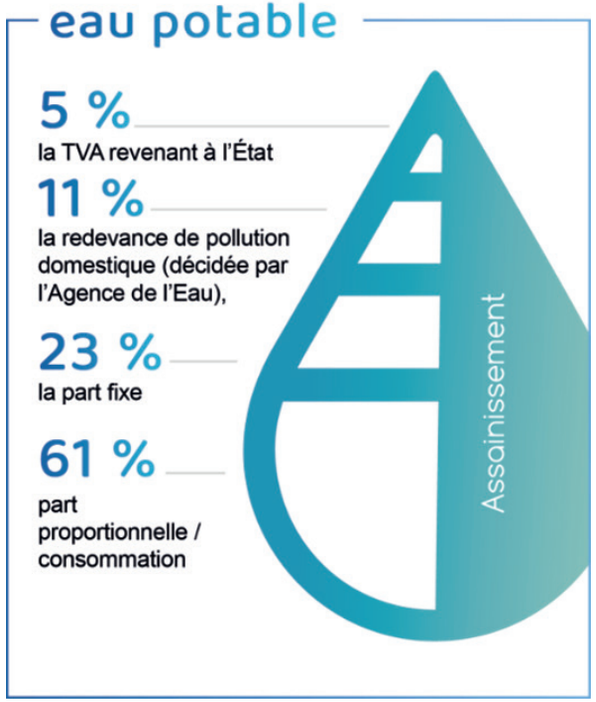
Évolution de la facture type 120 m³ depuis 2012 (en € hors taxe et redevance)



Ce que financent les abonnés du service Distribution



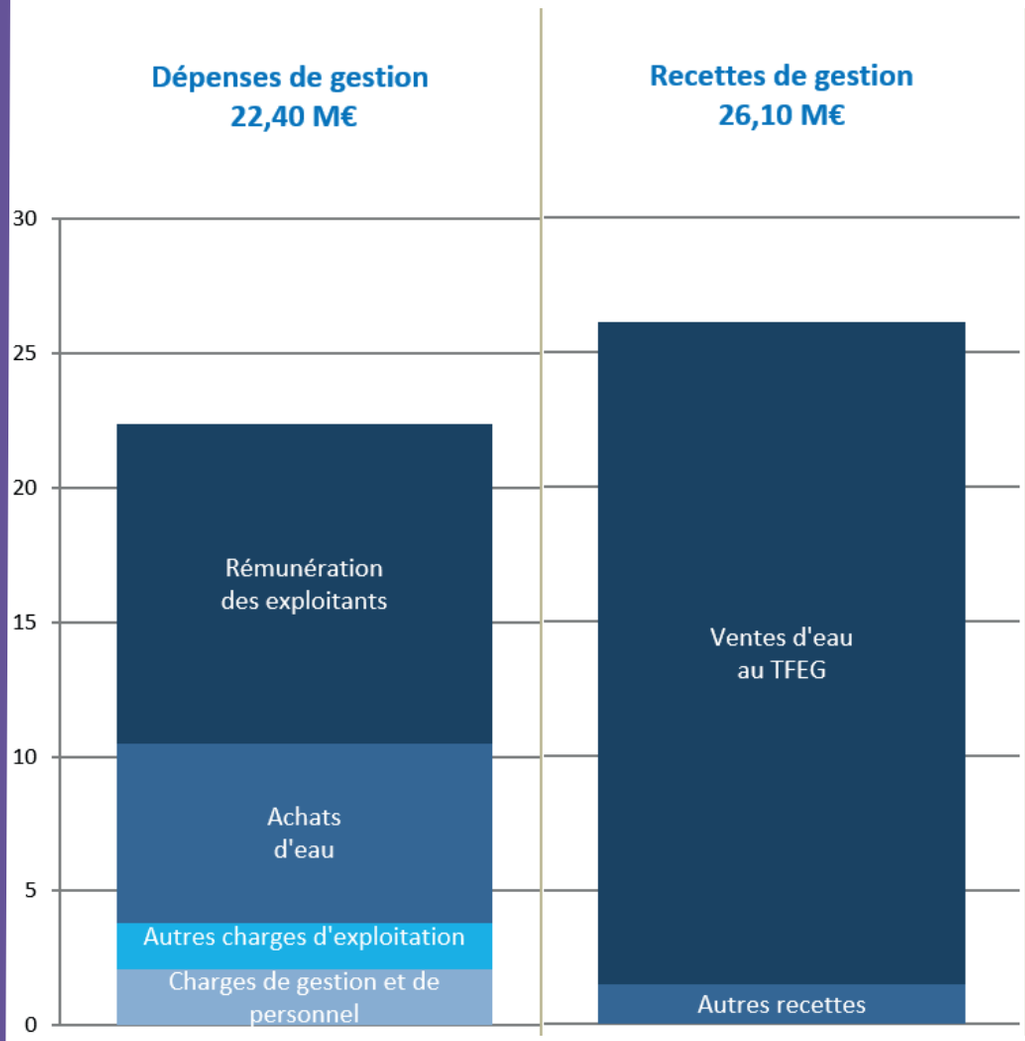
Composition de la facture d'eau 120 m³ en 2025



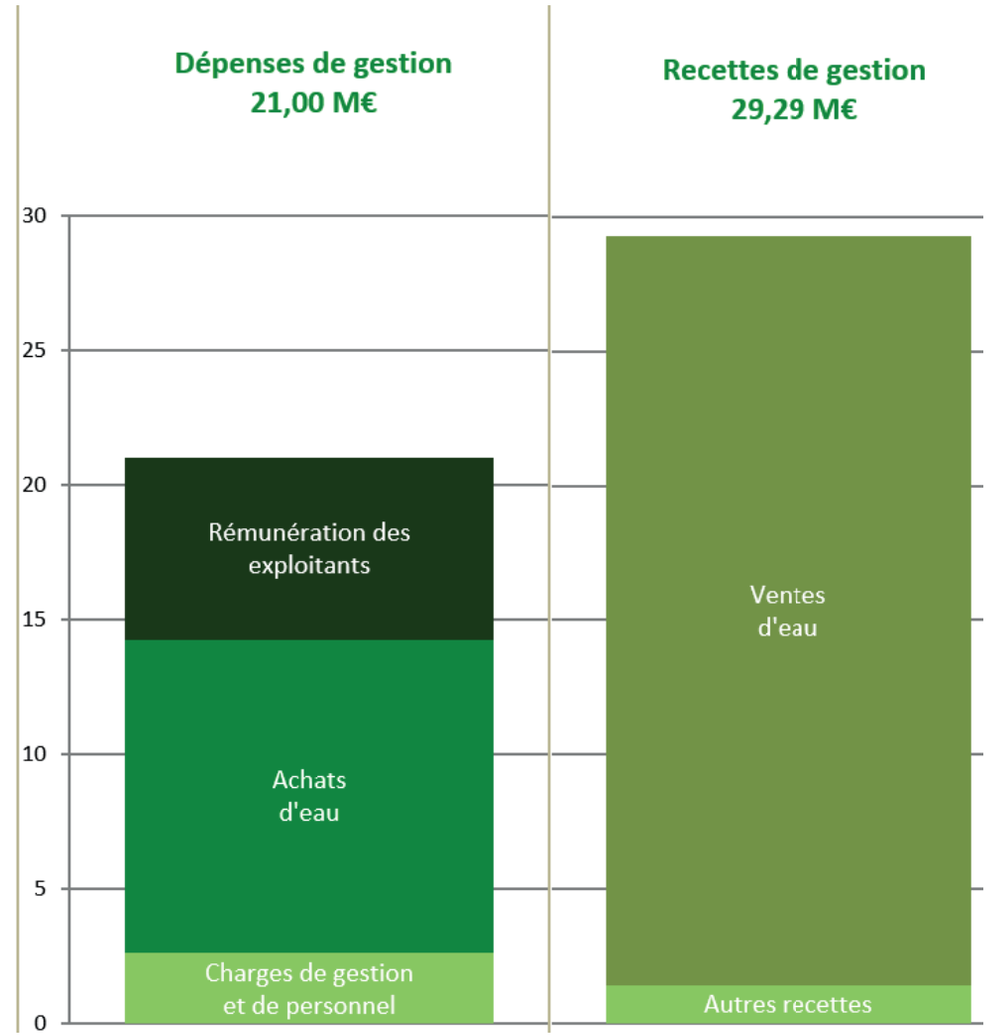
Exploitation des services en 2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Budget Production-Transport

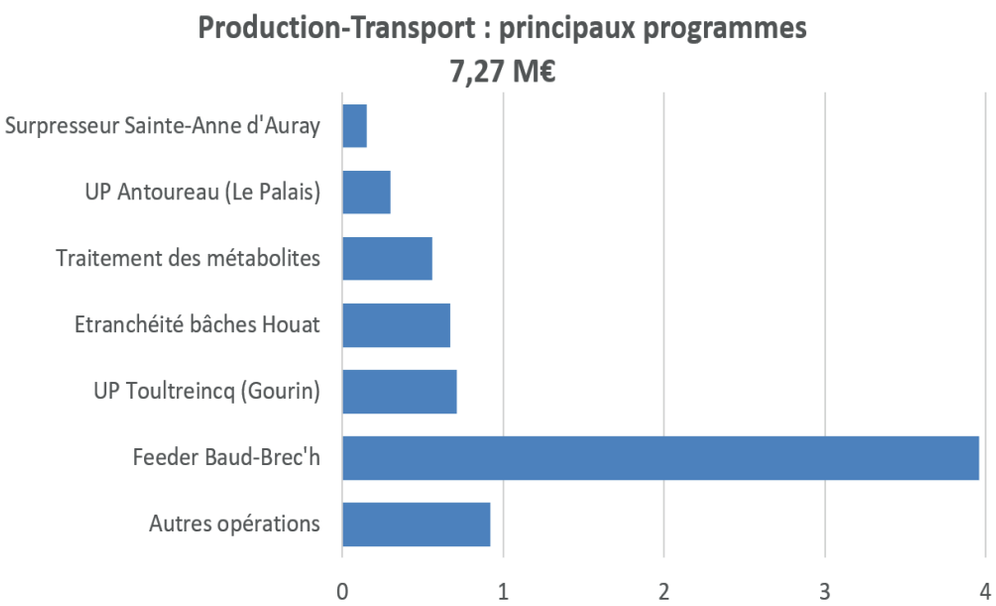


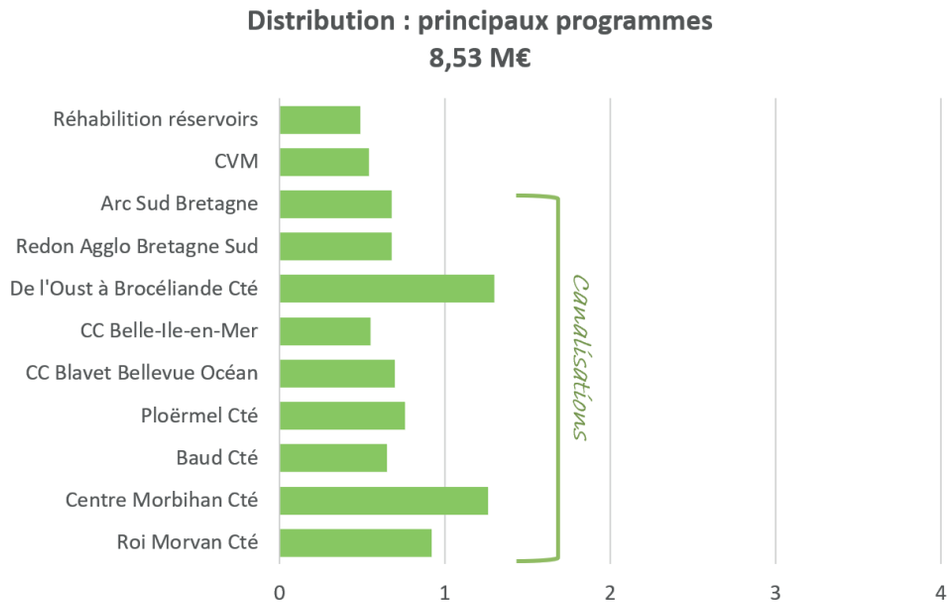
Budget Distribution



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

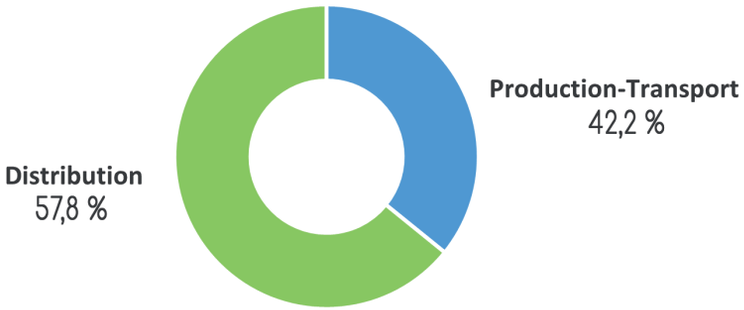
Investissements en 2025



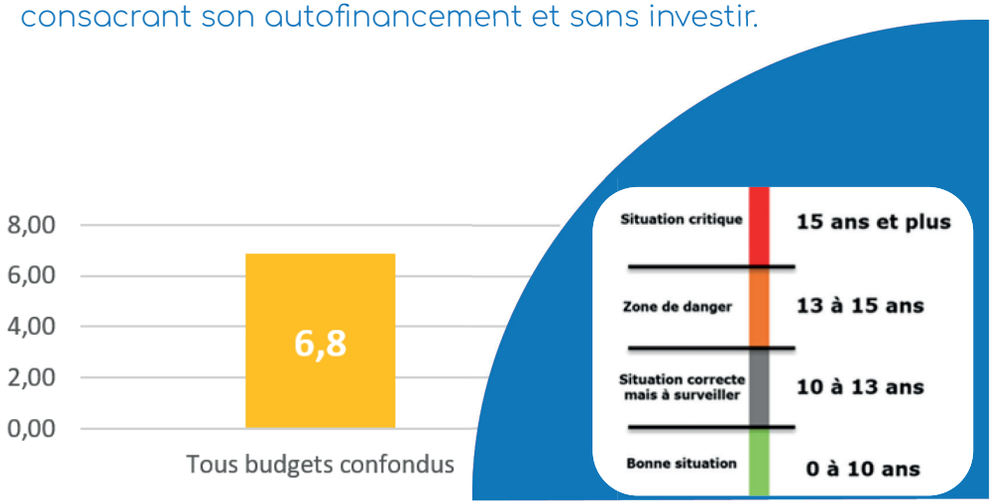


Suivi de la dette

Au 31 décembre 2025, l'encours consolidé de la dette se stabilise à 77, 94 millions d'euros et se répartit entre les budgets comme suit :



La capacité de désendettement est le principal indicateur de solvabilité des collectivités. Il traduit en nombre d'années, la capacité théorique d'une structure à rembourser sa dette, en y consacrant son autofinancement et sans investir.



Commande publique

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

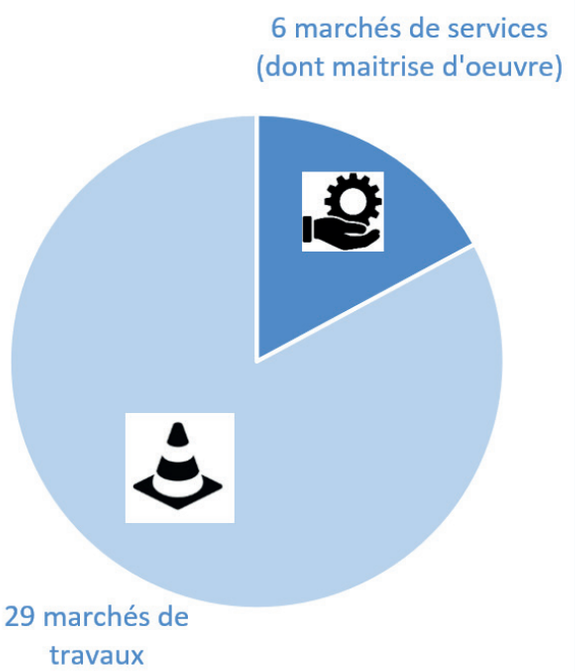
Mégalis BRETAGNE
Syndicat mixte de coopération territoriale

35 consultations publiées en 2025 sur la plate-forme Mégalis Bretagne

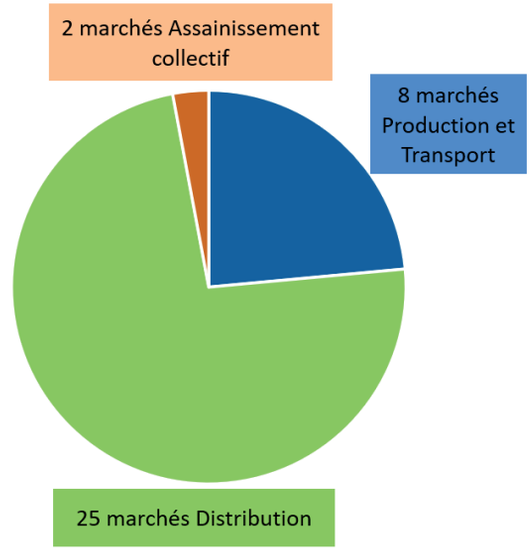
2 102 retraits de dossiers

114 offres déposées par les entreprises

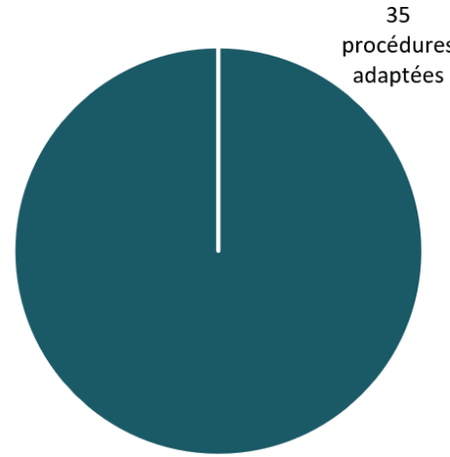
Répartition par catégories



Répartition par compétences



Répartition par procédures



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Chiffres clés

6 ouvrages d'épuration des eaux usées

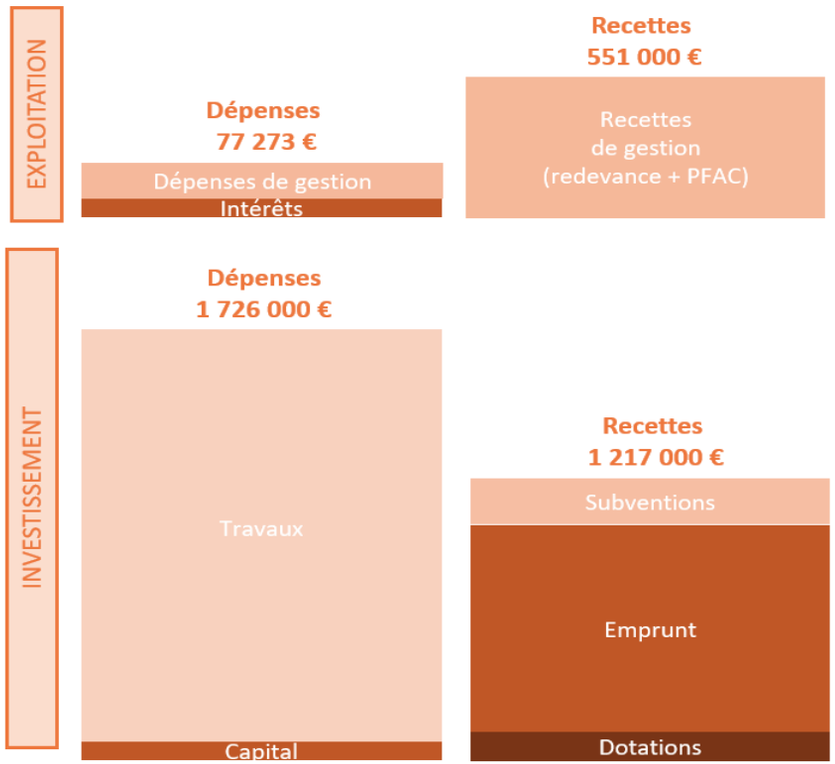
- Filtres plantés de roseaux aérodrome – bourg – Bangor : 1 350 EH.
- Filtres plantés de roseaux du Petit Cosquet – Bangor : 600 EH.
- Lagunes du Skeul – Locmaria : 1 000 EH.
- Lagune du Grand Cosquet – Locmaria : 500 EH.
- Lagunes de Bordehouat – Locmaria : 400 EH.
- STEP Bruté – Le Palais / Sauzon : 8 000 EH.

49 postes de refoulement
58 km de canalisations gravitaires
27 km de canalisations de refoulement

Contrat d'exploitation : Délégation de service public 2022-2029 avec SAUR

7 771 habitants desservis
4 031 abonnés
266 869 m³ facturés

Budget 2025





STEP Bruté - Le Palais



STEP Le Petit Cosquer - Locmaria

Tarifs 2025 redevances Assainissement collectif 2025

(part Eau du Morbihan)

Abonnement :	30,00 €
Tranche 0 à 30 m³ :	1,00 €
Tranche 31 à 85 m³ :	1,02 €
Tranche 86 à 120 m³ :	1,02 €

Les principes et montants votés pour l'année 2024 sont reconduits en 2025.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Assainissement collectif à Belle-Ile-en-Mer

1 Programme Annuel réseaux

Objectifs : assurer la pérennité, la fiabilité et la qualité du service d'assainissement, en veillant à satisfaire les besoins des collectivités membres et des abonnés.

Travaux 2025 : poursuite des opérations de renouvellement, d'extension et de renforcement des réseaux, avec pour objectifs la réduction des eaux claires parasites, la pérennisation des infrastructures et l'amélioration des conditions de desserte. En 2025, 1,3 km de réseau et 52 branchements ont été renouvelés.

Montant : 766 000 € HT.

Montant des subventions attribuées par le Département du Morbihan :

Subvention du Département du Morbihan
143 400 € HT



mutualisation des travaux Eau potable et Assainissement
Le Palais



travaux sur les tranchées communes
Le Palais





Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

2 Travaux sur les ouvrages

Objectifs : assurer la pérennité, la fiabilité et la qualité du service d'assainissement.

Travaux : améliorer les capacités de transfert des effluents de la commune de Le Palais vers la Station d'épuration de Bruté en renforçant le poste du Potager, avec pour objectifs la réduction des débordements et des impacts sur l'environnement.
Améliorer les capacités épuratoires de la Station de Bordehouat à Locmaria et réduire la prolifération des nénuphars en remplaçant le complexe d'étanchéité en argile par une membrane EPDM.

Montant : poste du potager : 760 000 € HT.
membranes lagunes de Bordehouat : 270 000 € HT.

Montant des subventions attribuées par l'Agence de L'eau Loire-Bretagne et le Département du Morbihan :

Subventions
190 000 € HT
231 150 € HT



station du Potager
Le Palais



station de Bordehouat - Locmaria

3 Etude de transfert de l'assainissement collectif Arc Sud Bretagne

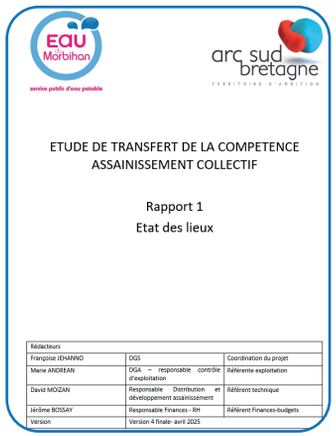
Contexte : à la demande de la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne, une étude de transfert de la compétence assainissement a été réalisée en interne entre septembre 2024 et septembre 2025 dans l'objectif d'une prise de compétence communautaire au 1er janvier 2026 et d'un transfert à Eau du Morbihan.

Objectifs :

- inventaire du patrimoine,
- état des lieux de la performance des systèmes d'assainissement,
- situation budgétaire,
- convergence tarifaire ...

Suite au changement législatif intervenu le 11 avril 2025, seules 5 communes ont choisi de transférer la compétence à Eau du Morbihan :

- Ambon
- Billiers
- Nivillac
- La Roche-Bernard
- Saint-Dolay



ETUDE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapport 1
Etat des lieux

Rédacteurs		
Françoise JEHANNO	DGS	Coordination du projet
Marie ANDREAN	DGA – responsable contrôle d'exploitation	Référente exploitation
David MOIZAN	Responsable Distribution et développement assainissement	Référent technique
Jérôme BOSSAY	Responsable Finances - RH	Référent Finances-budgets
Version	Version 4 finale- avril 2025	

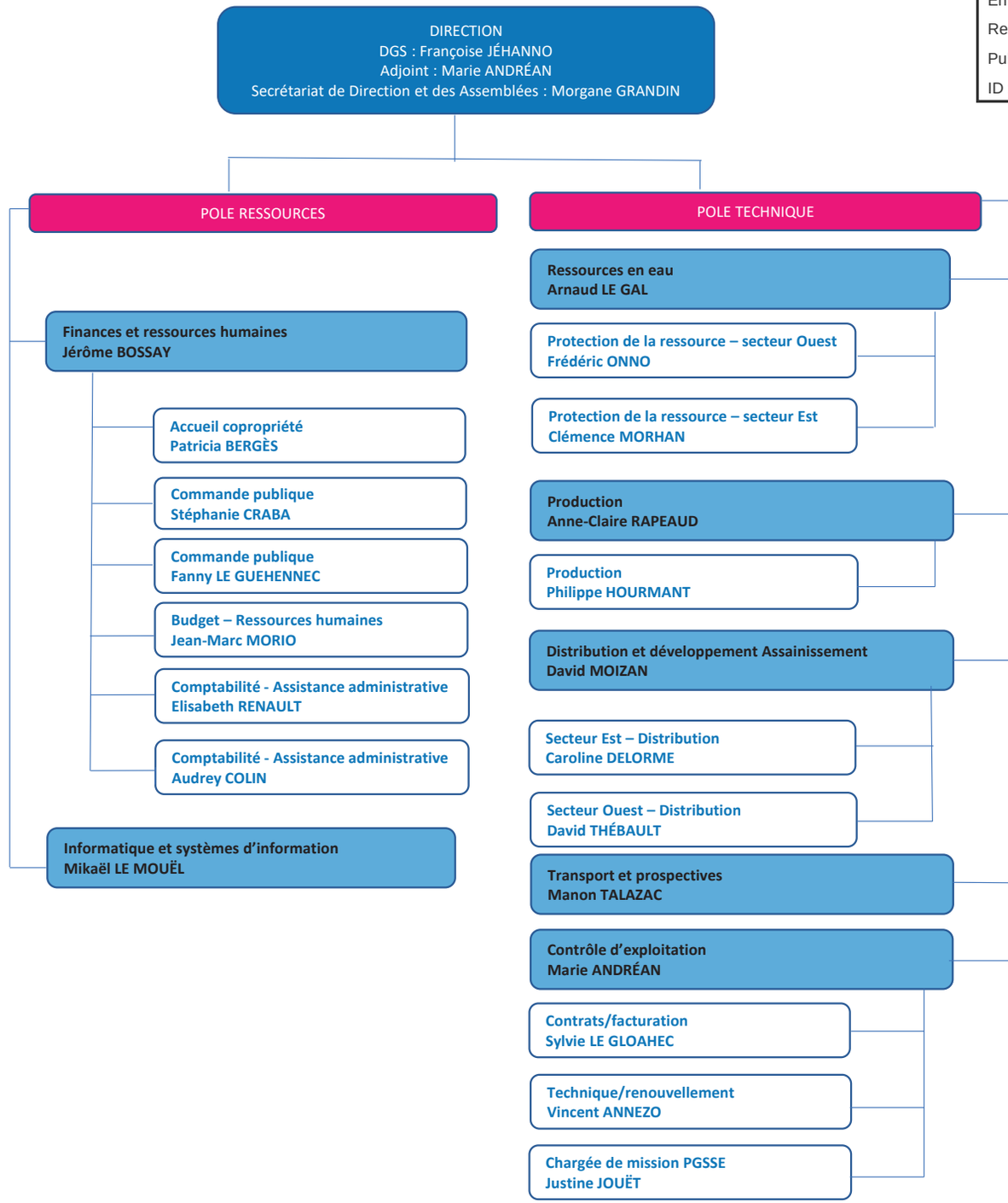


travaux assainissement
Nivillac

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Eau du Morbihan
service public d'eau potable

organigramme des services au 01/09/2026



Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Eau du Morbihan a développé une politique de communication, d'information et de transparence sur la conduite du service, ainsi que de pédagogie sur le fonctionnement, du prélèvement dans le milieu jusqu'au robinet de l'abonné.

1 Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Contexte :

- commission réglementairement obligatoire,
- constituée de représentants d'associations de défense des consommateurs et de protection de l'environnement ainsi que de représentants élus de Eau du Morbihan.

Objectif : informer les abonnés du fonctionnement du service.

Actions :

- 2 réunions de CCSPL,
- présentation des rapports d'activités, examen des projets de grille tarifaire 2026.

2 Présentation pédagogique des chiffres clés 2025

Contexte : publication des rapports sur le prix et la qualité du service.

Objectifs :

- faciliter l'accès aux données techniques, financières et indicateurs,
- mettre à disposition des membres et du public un outil pédagogique permettant d'appréhender le fonctionnement du service.

Actions : réalisation et mise en ligne d'un outil "Motion Design" sur le site eaudumorbihan.fr.







eaudumorbihan.fr

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20261102-2026_8_11-DE

Eau du Morbihan



27 rue de Luscanen - CS 72011
56001 Vannes cedex
Tél. 02 97 47 91 39

www.eaudumorbihan.fr

Eau du Morbihan

service public d'eau potable

Impression : arobase IMPRIM' - Vannes 02 97 42 40 00

Mentions légales :
Directeur de la publication : Dominique RIGUIDEL
Co-directrice de la publication : Françoise JÉHANNO
Rédaction - Conception - Crédits photos : Eau du Morbihan
Edition : septembre 2026